

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 3 février 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DE DONG-DANG (SFCAD)

filiale de la Compagnie générale financière  
pour la métropole et les colonies (CGFMC)(Fommervault)

S.A., 1924.  
Épisode précédent :  
[Charbonnages de Dei-Dhan et Dong-Dang.](#)



[Coll. Olivier Galand](#)

Société française  
des

Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(Tonkin)

Société anonyme au capital de 4.800.000 francs  
divisé en 48.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Lejeune, notaire à Paris, le 15 juillet 1925

Droit de timbre acquitté par abonnement  
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 6 décembre 1924

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS  
AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Louis de La Noë  
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Dr Leuret

Pierre Forveille, graveur — Paris-Rodez



Coll. Olivier Galand

Il a été créé, en outre, 4.640 parts de fondateur au porteur, donnant droit à 25 % de ce qui restera disponible sur les bénéfices nets de la société jusqu'à son expiration et sa liquidation, alors même que sa durée serait prorogée, après le prélèvement de 5 % pour la réserve légale et d'un premier dividende de 6 % aux actions, et à 25 % des bénéfices de liquidation, après le remboursement du capital des actions, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 46 et 49 des statuts.

Par les statuts de ladite société, il a été formé entre les propriétaires des parts de fondateur, sous la dénomination de « Association des parts de fondateur de la Société française des charbonnages d'Along », une association dont le siège est à Paris et dont font partie toutes les parts. Cette association a pour objet de réunir, mettre en commun et centraliser tous les droits et actions attachés aux parts, de telle sorte qu'elle pourra seule, à l'exclusion des porteurs de parts individuellement, exercer ces droits et actions et conclure avec la société tous traités et arrangements.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de l'association et aux décisions de l'assemblée générale des porteurs de parts.

PART DE FONDATEUR  
AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Louis de La Noë  
Un administrateur (à droite) : Émile Mercier

La signature de droite permet d'identifier formellement  
Émile Mercier,  
né le 5 octobre 1863 à Villiers-Saint-Georges (Seine-et-Marne),  
entré en 1882 au ministère du Commerce comme  
expéditionnaire,  
nommé en 1910 directeur de l'Office national de commerce  
extérieur.  
Officier de la Légion d'honneur du 27 janvier 1912 à ce titre et  
comme rédacteur en chef du *Moniteur officiel du commerce*.

Pierre Forveille, graveur — Paris-Rodez

TONKIN

Société française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 octobre 1924)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> novembre 1924)

Cette société a été créée en juillet à Paris, 88, rue de Varenne, au capital de 4.800.000 fr., divisé en 19.200 actions de 250. fr., dont 5.600 remises aux apporteurs. Ceux-ci apportent à la société le bénéfice de l'option qui leur a été consentie par MM. Labesse <sup>1</sup> et Bourguoin, propriétaires des Charbonnages de Daï-Dang [*sic* : *Dei-Dhan*] (concessions de Hien et Lotus (48 hectares) et Francis (400 hectares). Ils reçoivent en outre 1.520 parts de fondateur sur les 4.640 créées.

Une récente assemblée extraordinaire a réduit le nominal des actions à 100 fr. et fixé la composition du conseil comme suit : MM. F. Audibert, I. Bertrand <sup>2</sup>, [Dr] A[ndré] Leuret <sup>3</sup>, E[mile] Mercier [ancien directeur de l'Office national de commerce extérieur], G[abriel] Grivellé [plâtre à Livry (S.-et-Oise). Futur pdt Cie française tabacs d'Extr.-Or.], L[ouis] de la Noë <sup>4</sup> et G[aston] de Fommervault.

---

<sup>1</sup> Probablement François Labesse, que l'on retrouvera avec Neyron de Saint-Julien aux Chrome et nickel de l'Indochine. Dirigeant, avec son père Eugène et son frère Georges, des Éts F. Labesse, usines de produits réfractaires en France et en Allemagne. En outre administrateur, avec son frère Georges Labesse, de la Société minière des Gundafa (Maroc).

<sup>2</sup> Isidore Bertrand (1861-1926) : ancien de l'agence générale des [Messageries maritimes](#) à Saïgon. Administrateur de la [Société indochinoise des graphites](#) (1925).

<sup>3</sup> André Leuret (1874-1945) : chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1917 (min. Guerre) comme médecin major de 2<sup>e</sup> classe (territorial) d'un centre hospitalier.

<sup>4</sup> Louis-Antoine Aubry de la Noë : né le 4 juillet 1862 à Bordeaux. Débute dans l'administration de Cochinchine le 29 décembre 1884. Inspecteur des services civils le 1<sup>er</sup> janvier 1908, gouverneur de 3<sup>e</sup> classe le 22 septembre 1913, rayé des contrôles le 1<sup>er</sup> novembre suivant. Administrateur de la Société minière La Barytine(1925) et des charbonnages de Ninh-Binh (1926)(autres affaires Fommervault). Chevalier (1912), puis officier (1932) de la [Légion d'honneur](#).

CHRONIQUE DES MINES  
Société française des charbonnages de Dai-Dan et Dong-Dang  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 décembre 1924)

.....  
N.D.L.R. — Encore une de nos petites mines de charbon qui se monte en grand. On reconnaît enfin cette vérité que les affaires de mines de charbon ne sont pas à la portée des petits capitaux et que l'exploitation par de faibles moyens, outre qu'elle est désastreuse au point de vue économique, donc contraire à l'intérêt général, ne conduit qu'à des déceptions.

MM. Labesse et Bourgoïn ont eu la main heureuse lorsqu'ils ont fait choix, pour venir mettre ces deux mines au point et en faire l'étude en vue d'une exploitation en grand, d'un ingénieur de grand talent, M. Neyron de Saint-Julien <sup>5</sup>, qui a, en outre, ce qui ne gâte rien, le don de se rendre immensément populaire dans tous les milieux partout où il passe. Nous serions particulièrement heureux de le voir revenir pour le compte de la nouvelle société.

Les charbonnages de Dai-Dan et Dong-Dang sont admirablement placés, entre les centres miniers de Hongay et du Dong-triêu, avec de grandes facilités pour la sortie des charbons par voie d'eau. Ils se trouvent sur la future voie ferrée dont *L'Éveil* a suggéré la construction pour relier le pays minier aux provinces surpeuplées du Delta.

---

Charbonnages d'Along Dong-Dang  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M<sup>me</sup> veuve Biétry],  
6 mars 1925)

« La Revue financière » écrit :

Sur quelle base sérieuse attribuer une valeur de 400 fr. à l'action de 100 fr. nominal ? Tout esprit impartial serait bien en peine de répondre. La société a juste quatre mois d'existence. Il y a la comparaison avec les fameux Charbonnages du Tonkin. Ceux-ci ont un long, très long passé derrière eux. Avant d'arriver à leur niveau, la nouvelle affaire devra exécuter bien des travaux et pratiquer de considérables amortissements. Encore, s'il y avait réelle analogie minière entre les deux affaires.

Mais il n'en est pas question. De même, il serait pour le moins peu loyal de chercher une équivalence au point de vue financier. Le capital d'Along et Dong-Dang est de 4.800.000 fr. Déduction faite des apports, il reste 1.600.000 fr. Bien entendu, une augmentation de capital poudroie à l'horizon. Mais comment la réaliser, alors qu'une chute des cours de plusieurs centaines de francs verdoie fraîchement aux yeux des amateurs ?

*Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette valeur.*

---

REVUE FINANCIÈRE  
Charbonnages d'Along  
(*La Revue coloniale* (mensuelle), mai 1925)  
[organe d'une grande complaisance pour les entreprises Fommervault :

---

<sup>5</sup> François Neyron de Saint Julien : on le retrouvera à l'origine des Charbonnages de Huong-Khê, partenaire de la relance du gisement de lignite de Dong-Giao, commissaire aux apports de la Société des charbonnages de Ninh-Binh, cheville ouvrière de Chrome et nickel de l'Indochine (1928), en mission d'expertise pour la mine Armorique...

on n'a retenu qu'un échantillon]

Nous extrayons de l' « Agence économique et financière » du 11 mai la note suivante :

« D'après les renseignements reçus du siège d'exploitation, le puits actuellement en fonçage, d'un diamètre de 3 mètres, se trouve situé au mur de la couche « Julien », sa profondeur sera de 85 mètres environ, afin d'atteindre le mur de la veine « Albert » avec travers-banc vers les veines « Gabriel-Espérance-Jacques ».

« Les travaux de fonçage, qui se poursuivent très activement à l'aide de procédés modernes à l'air comprimé, permettent d'envisager la mise en exploitation de ce puits en novembre 1925.

« Sa production sera d'environ 6.000 tonnes par mois qui, jointe à celle de l'ensemble des concessions, donnera un total approximatif de 10.000 tonnes mensuellement.

« Le bénéfice net à la tonne prévu pour une extraction de cet ordre de grandeur est évalué à \$ 2, y compris l'amortissement des divers travaux consécutifs aux installations et fonçage du puits.

« Il résulte donc de cette documentation que les prévisions semblent se réaliser et que le bénéfice moyen pour l'année 1926 peut, en conséquence, être estimé à 2.000.000 de francs.

« Il est inutile de rappeler que le capital de la Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang est de 4.800.000 francs, largement suffisant, nous assure-t-on, pour la réalisation de ce programme. »

Ce qui ressort des différentes informations parues au sujet de cette société, c'est que la mise en valeur de ses gisements, dont l'importance s'affirme chaque jour, est poussée très activement, et que la vente des combustibles étant assurée (aucun stock n'existant sur le carreau des exploitations minières au Tonkin, ce qui n'est pas le cas pour les houillères de France, d'Angleterre et de Belgique), l'avenir peut être considéré avec le plus vif intérêt.

Le programme des travaux que s'est tracé cette Société s'étant réalisé avec une précision remarquable, on doit faire confiance aux nouvelles prévisions mentionnées ci-dessus et attendre la fin de l'année 1925 avec confiance.

Quoiqu'il en soit, cette valeur est à suivre avec attention, non pas dans un but de spéculation plus ou moins rapide, mais comme placement de portefeuille, des cours beaucoup plus élevés, justifiés par les bénéfices de fin d'année, étant à peu près certains.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juin 1925)

M. Dupont, ingénieur (Liège), a été nommé directeur des Charbonnages d'Along et Dong-Dang.

---

Charbonnages d'Along  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
29 juillet 1925)

On annonce qu'à la date du 9 avril, sur les 3.000 hectares représentant l'ensemble des concessions et périmètres de recherches que possèdent la société, 100 hectares ont été étudiés complètement et sondés dans la partie Est de la concession française, permettant d'évaluer avec certitudes le tonnage pour cette partie à 2 millions de tonnes.

C'est la démonstration maintenant faite avec précision, pour une petite partie seulement de cette vaste concession, de la richesse du gisement houiller qu'elle contient.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG  
(*La Revue coloniale*, septembre 1925)

Dans le précédent numéro. de la *Revue coloniale*, nous annonçons que M. [Gaston] de Fommervault, administrateur délégué de la Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang, s'embarquerait à Marseille le 9 octobre à destination de l'Indochine pour se rendre compte sur place de l'état d'avancement des travaux considérables qui ont été exécutés en vue de la mise en valeur des gisements de Dong-Dang et de Daïdan.

Cette importante société nous fait connaître que le départ de M. de Fommervault est reporté au 23 octobre.

---

CHARBONNAGE D'ALONG ET DONG-DANG.  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
11 décembre 1925)

S'abstenir jusqu'à nouvelle information.

---

MATÉRIEL  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1926)

On annonce qu'un assez grand nombre de sondeuses vient d'arriver au Tonkin pour les Charbonnages d'Along, de Kébao, de Bach-thai-buoi et de Phunhoquan

---

Informations minières  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 mai 1926)

Depuis le début de 1926, de nombreuses sociétés minières indochinoises ont été visitées par des administrateurs ou de hautes personnalités techniques venant de France. Nous citerons notamment l... M. de Fommervault, administrateur délégué des

charbonnages d'Along, accompagné de M. Bordeaux <sup>6</sup>, ingénieur-conseil. Ce sont ces derniers qui auraient pris des options sur les charbonnages de Phu-Nho-Quan et sur les périmètres d'étain de M. Dubost au Laos. ...

---

TONKIN  
Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1926)

Cette société au capital de 4.800.000 fr. vient de transférer son siège social de Paris, du 88, rue de Varenne au 57, av. Emmanuel-III.

---

(*Le Journal des finances*, 23 juillet 1926)

Along et Dong-Dang ne se traite que hors **B**ourse

---

1926 (septembre) : PARTICIPATION DANS LES **CHARBONNAGES DE NINH-BINH**

---

[Augmentation de capital]  
(*Le Journal des finances*, 3 septembre 1926)

L'assemblée extraordinaire des Charbonnages d'Along et de Dong-Dang, tenue le 25 août, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social de 4.800.000 francs à 15 millions de francs. Une première tranche de 6.200.000 francs portant le fonds social à 11 millions va être réalisée par l'émission à 125 francs de 62.000 actions nouvelles de 100 francs, assimilées dès l'émission aux actions anciennes. Cette opération a pour but de permettre à la Société de participer à la création d'une nouvelle affaire de charbonnages au Tonkin, la Société des Charbonnages de Ninh-Binh. au capital de 20 millions, sur lesquels 5 millions d'apport, et dont les concessions s'étendent sur une superficie de 58.000 hectares. La Société d'Along souscrirait 16.000 actions au taux de 100 francs.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG DANG (Tonkin).  
— Du 1<sup>er</sup> au 15 septembre, émission de 62.000 actions nouvelles de 100 francs, offertes à 125 francs (cinq nouvelles pour quatre anciennes).

---

---

<sup>6</sup> Jules Bordeaux (1875-1939) : officier d'artillerie, administrateur de la Compagnie minière des pétroles de Madagascar, puis administrateur de plusieurs filiales du groupe Fommervault (Société minière La Barytine, Charbonnages de Ninh-Binh, Charbonnages d'Along et Dong-Dang, Étains de l'Indochine, Société minière du Cambodge, Mines d'or de Tchépone, puis d'outre-mer).

La fratrie des Bordeaux comprenait en outre Albert (ingénieur des mines)(mission pour l'Andavakoera à Madagascar, la mine d'or de Pac-Lan et les mines de plomb et zinc de Chodon au Tonkin, les Étains de l'Indochine, etc. ), Paul (général), Henry (romancier, académicien français), Valentine (sœur de la Charité morte en Chine), Marthe (épouse Ponet, romancière) et Louis (avocat).

Along et Dong-Dang  
(*Le Journal des finances*, 10 septembre 1926)

C'est à n'y rien comprendre ; cette société de charbonnages exploite, à s'en tenir aux renseignements contenus dans le rapport du conseil d'administration soumis à l'assemblée du 30 juin dernier, « diverses concessions minières situées à Dong-Dang et Daïdan, « en bordure de la baie d'Along », dans la province de Quang-Yen par approximativement 23°30 de latitude Nord et 116°26 longitude Est.

23°30 de latitude Nord, c'est à peu près le Tropique du Cancer, et lorsqu'on se promène — si l'on peut ainsi s'exprimer — le long de ce Tropique, jusqu'aux 116° de longitude, on tombe en pleine mer, à moitié chemin à peu près entre la cote du Koung-Tcheou et l'île de Taïhouan, autrement dit Formose, au beau milieu du détroit de Fou-Kian.

Il doit donc y avoir erreur peut-être sur la latitude, mais certainement sur la longitude ; en tout cas, s'il n'y a pas erreur sur la latitude, ou constate, toujours sur la carte, que Hongay est situé sur la cote, et que Dong-Dang l'est à 200 kilom. à l'intérieur des terres, à peu près sur le 22<sup>e</sup> parallèle, à proximité de la frontière chinoise.

Or, le rapport dont nous venons de parler déclare que les gisements de la société sont situés en bordure de la baie d'Along, et « voisins d'un groupe de concessions diverses qui occupent l'espace compris entre les Charbonnages de Dong-Trieu à l'ouest, et ceux de Hongay à l'est, exactement à 10 km de la côte ».

Il faudrait tout de même s'entendre, car l'affaire est d'importance étant donné que si les Charbonnages d'Along et Dong-Dang sont situés près de la mer, ils peuvent exporter facilement leur production, mais que s'ils en sont à quelque centaines de kilomètres, ils ne le peuvent pas faute de moyens de transports.

Si nous insistons sur cette question géographique, c'est que la Société des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, usant d'un procédé qui n'est point d'hier, invoque ou plutôt fait invoquer, l'exemple fastueux de la Société des Charbonnages du Tonkin pour faciliter l'émission à laquelle elle procède actuellement de 62.000 actions nouvelles de 100 francs qui vont porter, son capital de 4.800.000 francs à 11 millions, et sont offertes au prix de 125 fr. l'une, prime légère contre laquelle, d'ailleurs, il n'y a pas spécialement à protester puisqu'on fait actuellement coter aux actions anciennes, droit attaché, le cours de 365 environ.

Mais reste à savoir dans quelle mesure le prix de ces dernières répond aux satisfactions que les porteurs peuvent effectivement attendre de tels titres. Jusqu'ici, les Charbonnages d'Along et Dong-Dang ne paraissent pas être sortis de la période de préparation. Des indications fournies à la dernière assemblée, il résultait assez clairement que la société n'avait consacré son activité, jusqu'à la fin de 1925, qu'à des travaux de recherches et à l'installation d'un matériel dont l'énumération dans ses détails est longue, mais dont la puissance industrielle est, au bout du compte, fort modeste ; il en découlait aussi que le programme d'exploitation envisagé pour 1925 n'avait pu être réalisé pour des tas de motifs météorologiques et sociaux. Tout cela n'est pas très sérieux

Et puis **comment concevoir** — car nous n'avons pas encore dit le but de l'augmentation du capital — **une entreprise qui n'est pas encore parvenue à organiser son propre domaine et qui s'inquiète d'apporter son concours à une autre mine, car c'est à prendre une participation dans les Charbonnages de Ninh-Binh que vont être employées les sommes que la Société se procure** [Cet éminent analyste ne comprend pas qu'Along ne souscrit des Ninh-Binh qu'en vue de les revendre rapidement plus cher !].

Nous ne prétendons pas, faute de pouvoir nous rendre sur place, que les Charbonnages d'Along et Dong-Dang ne sont qu'un mythe, mais nous croyons



qu'avant de solliciter quelques millions du public, le Crédit commercial [CCF], qui prête ses guichets à la souscription, aurait été bien inspiré en procurant aux capitalistes sollicités des indications précises.

---

#### LES MINES INDOCHINOISES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1926)

Les Charbonnages d'Along et de Dong-Dang sont toujours gênés dans leur exploitation par la pénurie de la main-d'œuvre. L'extraction en 1925 a été de 20.000 tonnes et la société espère la porter à 80.000 tonnes en 1926-27, si elle peut recruter plus facilement des coolies.

---

#### Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Ce n'est pas encore cette année que les Charbonnages d'Along donneront un dividende, quoique le bénéfice net soit double de celui de 1925... Il est vrai que ce dernier était de 373.000 francs.

---

#### Hors Cote et valeurs nouvelles

(*Le Journal des finances*, 24 juin 1927)

Along et Dong-Dang a réalisé, l'année dernière un bénéfice net de 472.685 francs, contre 373.270 francs en 1926 : on ne prévoit pas — cela va sans dire — qu'il puisse être réparti un dividende.

---

#### Charbonnages d'Along et Dong-Dang

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 août 1927)

On annonce que les bénéfices nets de l'exercice 1926 s'élèvent à 473.000 francs, au lieu de 373.000 francs, et que ces bénéfices seront vraisemblablement affectés aux amortissements. Ce n'est donc pas encore cet exercice 1926 qui aura tenu les promesses que l'on avait faites jadis en son nom, mais on dit que l'exercice 1927 apportera aux actionnaires toute satisfaction, avec une production que l'on estime devoir atteindre 70.000 à 75.000 tonnes, contre 30.000 tonnes 1926.

Il n'est peut être pas sans intérêt de rappeler les prévisions qui avaient été formulées depuis l'introduction des actions en Bourse.

En octobre 1924, lors de l'apparition des actions sur le marché hors cote, on annonçait que la production était de 20.000 tonnes par an, et qu'elle atteindrait successivement 50.000 tonnes 1925 et 70.000 tonnes en 1926.

En mai 1925, on déclarait que la production mensuelle allait être portée à 10.000 tonnes, et l'on estimait à 2 millions le bénéfice de l'exercice 1926.

Les faits viennent renverser tout cet échafaudage de prévisions. Les actions Charbonnages d'Along avaient atteint les cours de 1.300 francs ; elles se négocient aujourd'hui aux environs de 170 francs. Dans l'intervalle, le capital a été porté de

4.800.000 francs à 11 millions. Même en tenant compte du droit de souscription, qui valait une cinquantaine de francs, on voit que la perte subie par les acheteurs dans les hauts cours est assez sévère.

(*Illustration économique et financière*).

N.D.L.R. — C'est bien fait pour eux.

---

#### CHRONIQUE DES MINES

Une voix désintéressée dans la controverse sur  
les Charbonnages d'Along et Đông-Dang  
par BARBISIER [Henri Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 septembre 1927)

Nous ne connaissons pas les mic-mac financiers qui ont pu se produire à Paris au sujet de la Société française des charbonnages d'Along et Đông-Dang, ni les raisons profondes de la guerre faite à cette société dans une partie de la presse financière. Nous n'avons d'intérêts engagés ni d'un côté ni de l'autre ; mais il nous paraît que notre confrère *l'Indochine financière*, dans un article du 11 août dernier, et quelques journaux parisiens cités dans cet article, emploient contre cette société des arguments qui ne sont pas à l'abri de toute critique.

« Les actions Along et Đông-Dang, dit *l'Indochine financière*, frauduleusement baptisées « baie d'Along » dans l'espoir d'une fructueuse confusion avec les prospères « Charbonnages du Tonkin. »

Pourquoi frauduleusement ? Ce titre n'est pas plus frauduleux que *l'Éveil économique de l'Indochine*, ou *l'Indochine financière* et même que « Société française des charbonnages du Tonkin ». Celle-ci n'a pas tous les charbonnages du Tonkin, loin de là, puisque la plus grande partie des gisements du Tonkin lui échappent.

Cette société aurait aussi bien pu s'appeler Société des Charbonnages des baies d'Along et de Faitsilong ou, plus correctement, des baies de Halong et de Faitsilong, de même qu'où dit « la hallebarde du héraut » et non « l'allebarde de l'éraut. » — Et encore ce titre ne lui eût-il pas donné le droit exclusif à se prévaloir de sa situation sur ces baies puisqu'elle n'a actuellement plus aucune mine débouchant sur la baie de Halong, où elle n'a qu'un de ses deux ports, et que sur la baie de Faitsilong, où débouchent ses gisements de Ha-Lam, Hitou et Campha, il y a une autre société, plus ancienne, celle des Mines de Kébao.

Dès lors, on ne voit pas pourquoi la mine de Đông-Dang, qui débouche directement dans le « Port-Courbet », et par là dans la « baie de Halong », et qui n'a pas d'autre débouché, n'aurait pas le droit de s'appeler « Charbonnages de la baie de Halong » ou « d'Along » si l'on veut. Cette société a eu bien tort de se laisser intimider et de supprimer le nom de baie, car il n'y a pas de localité qui s'appelle Along. C'est comme si une société à laquelle ses ennemis reprocheraient de s'appeler Société des Mines du Golfe du Lion, prenait le nom de société de Lion.

Surtout, on ne voit vraiment pas comment ce nom de « Mines de la baie d'Along » peut prêter à confusion avec « Charbonnages du Tonkin ».

Mais le comble, c'est la note du *Petit Économiste*, 9 janvier 1925.

«... les Charbonnages d'Along et de Đông-Dang, dont les 9/10 des concessions sont situées à 400 kilomètres de la « baie d'Along ».

Cette affirmation est du même ordre que celle-ci : Saint-Chamas est à 400 kilomètres de l'étang de Barre, Landerneau est à 400 km de la rade de Brest ou St-Servan est à 400 km. du golfe de St-Malo.

Achetez donc une carte du Tonkin, messieurs, de préférence la carte de la baie d'Along au 1 : 10.000 et vous apprendrez que Đông-Dang est sur le Port-Courbet comme Saint-Chamas est sur l'étang de Berre, que Port-Courbet est une baie dans la baie d'Along comme l'étang de Berre en est une dans le golfe du Lion, et que la baie d'Along n'est qu'une partie du golfe du Tonkin.

S'il y a une confusion avec la Société des Charbonnages du Tonkin, c'est bien la faute de celle-ci ; elle n'avait qu'à choisir un nom un peu moins équivoque. Tous les charbonnages qui se trouvent au Tonkin sont des charbonnages du Tonkin et la Société des Charbonnages d'Along et Đông-Dang a, au contraire, eu l'honnêteté de préciser dans sa raison sociale le siège principal de son exploitation : le village de Đông-Dang, en baie de Halong.

Voilà ce que nous voulions préciser. Encore une foi, *l'Éveil* n'étant pas un journal financier ne s'occupe pas des tripotages plus ou moins malpropres auxquels les financiers de Paris se livrent sur les titres des affaires indochinoises. Mais voilà un argument de plus en faveur d'une Bourse à Saïgon. Seulement, il serait bon que dans la grande salle de cette Bourse et dans les vestibules et sous le péristyle, il y eût quelques cartes pour qu'on ne vienne tout de même pas nous dire en pleine Indochine que Đông-Dang est à quatre cents kilomètres de la baie de Halong et probablement que « Tonkin » est un petit village, siège de l'exploitation des charbonnages de ce nom.

---

#### Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1927)

M. [Claude] Gautheron<sup>7</sup>, qui fut jusqu'en 1926 directeur général de l'exploitation de la Société des Charbonnages du Tonkin, vient d'être nommé administrateur délégué des Charbonnages d'Along.

---

#### Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang (Tonkin).

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 novembre 1927)

À la suite du dernier conseil d'administration, M. G. de Fommervault, nommé vice-président du conseil des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, a été remplacé dans ses fonctions d'administrateur délégué par M. [Claude] Gautheron, ancien directeur général des Charbonnages du Tonkin.

Nous entendons déjà les cris d'indignation des ennemis de cette société : Les « bandits ! les escrocs ! les voleurs ! Ils osent rappeler que M. Gautheron fut le directeur général des Charbonnages du Tonkin ! Mais c'est pour tromper le public ! c'est pour créer une confusion ! C'est pour faire croire qu'être nommé administrateur délégué des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, après avoir été directeur général des Charbonnages du Tonkin, c'est monter en grade ! »

Vous verrez qu'on dira ça.

---

<sup>7</sup> Claude Jean Gautheron (Brie-Comte-Robert, 17 février 1883-Neuilly, 19 mai 1970). X-Mines. Chevalier (28 décembre 1916), puis officier (12 août 1917) de la Légion d'honneur comme capitaine du génie. Ingénieur des mines de Lens, puis directeur général des Charbonnages du Tonkin à la suite de J.-Cl. Gollion (1923), il est recruté en 1927 par Fommervault comme administrateur délégué des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, administrateur des Étains de l'Indochine, des Mines d'or de Tchépone (Laos), puis de Litcho (Siam) et des Étains de Silleda (Espagne).

Et bien nous disons, nous, ceci. Si les Charbonnages d'Along et Dong-Dang étaient l'affaire malhonnête que l'on a bien voulu dire, jamais M. Gautheron, et pour quelle considération pécuniaire que ce fût, n'aurait accepté d'en être l'administrateur délégué.

Voilà ce que nous disons.

Et nous espérons que M. Gautheron fera comprendre aux membres du conseil d'administration qu'ils ont été des gourdes de se laisser intimider et de remplacer le nom de Charbonnages de la baie d'Along, nom auquel leur entreprise non seulement a droit mais est jusqu'ici la seule à avoir droit, par celui de Charbonnages d'Along et Dong-Dang, car nous ne connaissons pas de pays qui s'appelle Along. La baie d'Along, ou plutôt de Ha-Long, s'appelle ainsi comme le golfe du Lion s'appelle le golfe du Lion.

---

Société française des Charbonnages d'Along & Dong-Dang (Tonkin)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 janvier 1928)

M. Dupont <sup>8</sup>, qui dirigeait avec tant de compétence les Charbonnages de, nous dirons, nous : de la baie d'Along, a quitté le Tonkin le 4 janvier ; il a été remplacé comme directeur par M. Blu, auquel nous adressons nos vœux de bien venue et de succès. Les statistiques les plus récentes montrent une progression remarquable dans le rendement de cette mine, ce qui est, pour le directeur qui part, le meilleur témoignage et pour celui qui arrive le plus précieux encouragement.

---

La Flibuste coloniale  
Charbonnages de la baie d'Along  
(*Les Annales coloniales*, 19 avril 1928)

Empruntons au dernier *Merle* l'écho suivant : Un groupe s'est formé pour pousser le cours des charbonnages de la Baie d'Along.

Ce groupe ambitionne d'introduire, à la Cote du Syndicat des Banquiers en Valeurs au Comptant, ces titres qui sont actuellement négociés au marché hors-cote. Son espérance nous semble quelque peu démesurée, puisque ce groupe veut fixer le cours à 350 fr., alors qu'aux dires de compétences, ce taux excessif ne repose sur rien de bien solide, tout au moins actuellement.

Les lanceurs de cette belle affaire sont MM. G. de Fommervault et le docteur André Leuret.

Mais nous ne serions pas surpris cependant de sa réussite, car c'est ce même groupe qui a manœuvré avec succès le marché des Étains d'Indochine, ajoute le *Merle*.

Robert Macaire, comme le démontrent *Commentaires*, vit toujours.

---

La production des mines de charbon d'Indochine en 1927  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 juin 1928)

Voici, d'après les dernières statistiques publiées par le Service des mines, quelle a été la production des différentes mines de combustible du Tonkin et du Nord-Annam pour l'année 1927, en quantités extraites et quantités exportées, comparées avec 1926. En tonnes et dans l'ordre de l'extraction.

---

<sup>8</sup> Henri Dupont devient administrateur de la [Compagnie indochinoise des mines](#).

	Mine	Extrait		Exporté	
		1926	1927	1926	1927
1	Sté française des Charbonnages du Tonkin (Hongay)	855.000	1.029.000	530.429	687.952
7	Charbonnages d'Along et de Dong-Dang	24.149	25.280		572
		1.290.259	1.490.760	710.193	852.299

### TONKIN

Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1928)

Le rapport lu à l'assemblée du [?] courant mentionne que la production ne s'est élevée en 1927, qu'à 25.280 t. par suite d'un typhon qui a occasionné l'ennoyage des travaux pendant un certain temps et des dégâts de surface importants. M. Gautheron, ancien directeur de la Société des Charbonnages du Tonkin, a été nommé administrateur délégué de la Société d'Along. MM. Guilhot de Lagarde <sup>9</sup> et Leuret, retenus par d'autres fonctions, ont donné leur démission d'administrateur.

Le rapport mentionne que la société a profité de la plus-value des titres de la Société des Charbonnages de Ninh-Binh pour réaliser partie de son portefeuille.

### Commentaires

Étains de l'Indochine\*

(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1929)

[...] Terminons en indiquant que les 26 périmètres étaient apportés par M. de Fommervault, que l'on a trouvé déjà, entre autres, dans les Charbonnages d'Along et de Dong-Dang et dans les Charbonnages de Ninh-Binh\* : les actions des premiers sont aux environs de 175 fr. contre 200 fr. l'an dernier et les parts de 1.350 fr. contre 1.950 fr. ; quant aux seconds, les actions s'inscrivent aux environs de 125 fr. et les parts de 1.325 fr. après avoir été poussées, l'an dernier également, respectivement à 300 fr. et 3.350 fr. Fâcheuses, mais instructives références

(*Le Petit Bleu*)[Oulman].

(*Le Journal des finances*, 8 novembre 1929)

Les Charbonnages d'Along et de Dong-Dang, revenus au voisinage du pair à 102, **ne semblent pas encore bien près de remplir les espoirs que l'on avait pu mettre en eux.** C'est du moins l'impression qui se dégage des résultats et du rapport relatifs à cet exercice. L'assemblée du 5 novembre a approuvé le bilan au 31 décembre 1928, ne

<sup>9</sup> Guilhot de Lagarde : École des mines de Saint-Étienne, 1895. Précédemment ingénieur aux Charbonnages de Nong-Son, puis aux Mines d'Héraclée. Liquidateur de la Société des mines d'or du Dagua (Colombie)(1928), administrateur-directeur des Houillères de la Haute-Loire à Grosménil.

comportant encore aucun compte de profits et pertes. Les bénéfices sur réalisation du portefeuille ont permis de solder le déficit d'exploitation et de porter 664.264 francs aux amortissements et 343.580 francs aux provisions. Il a été déclaré qu'avec 30.000 tonnes par an, la Société couvrira tous ses frais généraux. L'extraction prévue pour 1930 est de 36.000 à 45.000 tonnes dans l'ensemble. Le Conseil n'envisage, pour l'instant, aucune augmentation de capital.

---

### CHARBONNAGES D'ALONG ET DE DONG-DANG (*Le Merle mandarin*, satirique hebdomadaire, 15 novembre 1929)

On a beaucoup exagéré en comparant cette Société aux « Charbonnages du Tonkin » — vieux procédé de placement qui prend toujours avec le même... insuccès pour les capitalistes

Cette société des Charbonnages d'Along et de Dong-Dang fut constituée en septembre 1924, et tôt après, on clamait et proclamait que les deux concessions donnaient leurs noms à la société étaient à peu de distance des Charbonnages du Tonkin, qui connaissent, dès cette époque, une remarquable prospérité, et l'on conçoit que cette observation ne répondait pas qu'à des préoccupations d'ordre géographique ! Mais même au Tonkin, il y a charbonnage et charbonnage.

Le capital était de 4.800.000 fr., d'abord en actions de 250 fr. ; mais parce qu'il est plus facile de faire digérer la même majoration sur des titres de 100 fr. que sur des titres de 250 fr. — parce que le public s'entête à croire qu'une livre de plomb pèse beaucoup plus lourd qu'une livre de plume — on ne tarda pas à taire l'échange nécessaire.

Sur ces 4.800.000 fr., il y avait 1 million 400.000 fr. aux apporteurs qui recevaient en outre, 1.520 parts sur les 4.640 créées, ayant droit à 25 % des superbénéfices, après 5 %, à la réserve; 6 % d'intérêt aux actions et 10 % du surplus au conseil.

Il y avait, d'un autre côté, à verser 1.800.000 fr. en espèces pour lever l'option apportée sur 48 hectares à Daï-Dan et 400 hectares à Dong-Dang, si bien que, tout compte fait, il ne restait à la société que quelque 1.600.000 fr., au début libéré du premier quart seulement.

Peu après, cette affaire, reposant sur une concession payée 1.800.000 fr., était capitalisée par la Bourse — plus exactement par les promoteurs et émetteurs — à 42 millions ! Ajoutons que c'était au hors-cote où, alors, toutes les exagérations étaient possibles.

En septembre 1926, le capital était porté à 11 millions, son chiffre actuel, en 110.000 actions de 100 fr.

Le premier exercice social se soldait en bénéfice de 373.270 fr., affecté aux réserves et amortissements ; en 1926, il était porté à 473.000 fr. ; mais la situation financière de l'entreprise restait peu reluisante, et l'exercice suivant se soldait en perte de 390.000 fr. ; mais — ce qui se passait sur le papier sans changer effectivement le résultat — au moyen d'une plus-value du portefeuille de 1.337.000 fr., en faisant apparaître un bénéfice qui allait renforcer les amortissements. Le conseil ne dépassait, d'ailleurs, pas son droit puisque le portefeuille avait été allégé, avec profit, d'actions Charbonnages de Ninh-Binh.

Jusqu'ici, les productions annoncées lors du placement du papier n'ont pas été atteintes, bien que les périodes auxquelles s'appliquaient les évaluations de circonstance soient révolues.

Nous avons personnellement exprimé les plus vives réserves sur cette affaire, — où figure au nombre des administrateurs, M. Georges [*sic* : *Gaston*] de Fommervault — dès novembre 1924, c'est-à-dire depuis qu'elle existe, on traitait alors l'action à 1.200 fr., au hors-cote, le titre de 250 francs ; l'action de 100 fr. a été introduite en coulisse le 3

octobre 1928 à 195 fr. et la part à 1.900 fr. ; elles sont respectivement ces temps-ci, la première au-dessus de 125 fr., la seconde autour de 1.1000 fr., cours qui a même été entamé.

Et l'on attend toujours la répartition d'un dividende ! Qui sait si les porteurs ne doivent pas s'armer d'une longue patience ?

Mais l'on comprend leur énervement s'ils ont sous les yeux les prévisions mathématiques qu'on leur faisait miroiter à l'origine, et auxquelles ils ont eu la naïveté de se fier, une fois de plus !

---

Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 5 novembre, et a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1928 ne comportant pas encore de profits et pertes.

Le rapport signale que des négociations, entamées à la fin de l'exercice, en vue de l'acquisition d'un gîte de charbon situé dans un îlot de la rade de Port-Courbet et dont la plus grande partie peut être exploitée à ciel ouvert, ont heureusement abouti fin septembre 1929. L'appoint de production de ce nouveau gîte ne se fera sentir que pendant l'année 1930.

Le tonnage extrait pendant l'exercice a été de 19.500 tonnes, mais s'est senti du retard apporté au développement des travaux du puits. Le tonnage vendu a été de 14.250 tonnes dont les deux tiers environ à l'exportation.

Le conseil envisage une extraction de 100 tonnes par jour lorsque le puits sera complètement achevé. Cette extraction pourra être ensuite doublée. Il a indiqué que le tonnage prévu à la mine pouvait être évalué à 5 ou 6 millions de tonnes, y compris le nouveau gîte.

---

(*Le Journal des finances*, 29 novembre 1929)

Along et Dong-Dang ne valent plus que 81, descendues pour la première fois au-dessous du nominal, ce qui n'étonnera pas nos lecteurs qui connaissent notre opinion sur cette affaire. Il est possible que la baisse, maintenant, escompte un peu trop largement les difficultés que nous avons signalées, mais elle ne va pas faciliter pour la Société le recrutement des capitaux dont elle pourra avoir éventuellement besoin.

---

Échos de Bourse et de Phynances  
CHARBONNAGES D'ALONG ET DE DONG-DANG  
(*Les Annales coloniales*, 15 mars 1930)

La *Banque française* du 6 mars 1930 publie l'information suivante sur les Charbonnages d'Along et de Dong-Dang. Cette note fait honneur à l'habileté boursière de leurs animateurs, MM. G. de Fommervault, Claude Gautheron et Louis de la Noë, mais non à leurs capacités coloniales : « Si nous calculons bien, la capitalisation actuelle de l'affaire n'est plus que de 12 millions 310.800 francs, soit 6.892.000 francs pour le capital primitif et les parts, au lieu de 72 millions et demi en 1906 [*sic* : 1926], avant l'augmentation du capital. C'est donc une perte sèche de plus de 65 millions

enregistrée par l'épargne. Mais ces 65 millions, auxquels il convient d'ajouter quelque 6 ou 7 millions perdus par les acquéreurs des actions provenant de l'augmentation du capital, n'ont certainement pas été perdus pour tout le monde. Les apporteurs, dont l'un est même administrateur de la Société, en savent quelque chose, et les autres membres du Conseil d'administration, notamment ceux qui représentent les intérêts du Crédit commercial de France, dont on ne saurait méconnaître l'habileté coutumière, ne l'ignorent pas davantage.

---

**Conseillers provinciaux**  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1930)

Sont nommés conseillers provinciaux pour une durée de quatre ans:

Province de Quangyen  
MM. Lataste Albert et Seguy René <sup>10</sup>, membres titulaires ; Lapicque P.A., membre suppléant.

---

TONKIN  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Naissances  
Renaud (Claude-Marguerite), fille du chef-comptable des Charbonnages d'Along et de M<sup>me</sup>, née Housse.

---

Chronique de Haïphong  
Commission de conciliation  
(*La Volonté indochinoise*, 7 janvier 1931)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 février 1931)

Membres suppléants  
Seguy, directeur des Charbonnages de la baie d'Along .

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1931)

Aujourd'hui, hui, samedi, 21 février 1931, à 16 h., a été célébré le mariage de M. Dominique Poli, employé aux mines de Đông-Dâng, domicilié à Đông-Dâng (Quang-Yên) avec M<sup>lle</sup> Jeanne Delmas, domiciliée à Hanoi. Les témoins étaient : MM. Honoré Tissot, résident supérieur honoraire, officier de la Légion d'honneur à Hanoï, et René Seguy, directeur des Charbonnages de Đông-Triêu [en fait : d'Along et Dong-Dang].

---

---

<sup>10</sup> René Seguy (1871-1980) : ingénieur des mines.



CHARBONNAGES D'ALONG ET DE DONG-DANG  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1931, p. 956)

Cette société a produit, en 1930, 45.000 t. de charbon, dont 32.000 ont été vendues malgré les difficultés croissantes du marché d'Extrême-Orient.

L'année 1930 correspond, selon les prévisions du conseil, à l'équilibre des opérations de la soc. Le bilan présenté aux actionnaires fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 146.819 fr. Le compte de résultats se solde par un déficit de 98.275 fr. c- 881.648 fr. l'année précédente.

Le société, conclut le rapport du conseil, se trouve dans une excellente situation commerciale puisque, malgré l'acuité de la crise actuelle, ses charbons st l'objet d'une demande suivie pour l'exportation. Un contrat de vente a pu être passé avec le Japon p. les 3/4 de la production de l'année en cours. Le jeu normal de ce contrat a permis de vendre, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 oct. 1931, plus de 47.000 t.

---

Société [française] des charbonnages d'Along et de Dong-Dang  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 décembre 1931)

L'assemblée s'est réunie le 10 novembre sous la présidence de M. [Louis] de la Noë, avec MM. Jacquemart <sup>11</sup> et [Claude] Gautheron scrutateurs, et a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui font ressortir un résultat bénéficiaire d'exploitation de 146.819 fr.

Dans son rapport, le conseil indique tout d'abord le développement croissant de la production. Celle-ci a en effet atteint, pour 1930, 45.000 tonnes contre 21.000 l'année précédente.

Les travaux de Dong-Dang sont poussés activement au 1<sup>er</sup> étage d'exploitation.

Les ventes pour 1930 ont été de 32.000 tonnes contre 17.000 l'année passée. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 1931, la production a atteint 38.650 tonnes.

La société se trouve actuellement dans une excellente situation commerciale. **Un contrat de vente avec le Japon a été passé pour les 3/4 de la production de l'année en cours.**

Après lecture du rapport, le directeur de l'exploitation au Tonkin, présent à l'assemblée, donne aux actionnaires quelques précisions sur les travaux exécutés et à exécuter. L'administrateur délégué ajoute que le conseil espère mener à bien l'exploitation normale de la mine sans avoir à faire appel à de nouveaux fonds.

---

Sté française des charbonnages d'Along et Dong-Dang  
Exercice 1930  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 janvier 1932)

Les opérations ont été marquées par le développement croissant de la production : 45.000 tonnes pour 1930, contre 21.000 l'exercice précédent.

Les travaux d'exploitation se poursuivent à la fois dans la concession originaire de Dong-Dang et sur le gîte de Caïda qui comporte une certaine proportion de chantiers à ciel ouvert.

---

<sup>11</sup> Georges Jacquemart : ancien chef du service de l'inscription maritime à Saïgon ; administrateur de la Société minière La Barytine (Fommervault)(1925). Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (1920).

Depuis le début de 1931, l'extraction s'est poursuivie d'une manière satisfaisante et pour les dix premiers mois, la production atteignait 38.650 tonnes.

Les ventes de 1930, malgré les difficultés croissantes du marché économique d'Extrême-Orient, ont atteint 32.000 tonnes contre 17.000 l'année précédente.

Le bilan présenté aux actionnaires fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 140.819 francs. **Le compte de résultats se solde par un débit de 98.275 fr., contre 881.048 fr. l'année précédente.**

---

#### CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG

(*Le Temps*, 20 novembre 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 se soldent par un bénéfice de 472.557 francs (contre une perte de 98.275 francs en 1930) qui sera affecté à concurrence de 278.557 francs à une réserve pour fluctuation du portefeuille et de 200.000 francs à l'amortissement partiel du solde débiteur antérieur, qui sera ainsi ramené à 779.924 francs.

---

#### CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1932)

ARRIVÉES. — Sont arrivés par le vapeur *Canton* vendredi matin, à 10 h. 30 :  
Venant de Hongkong : M. Seguy René, directeur des Charbonnages du Đôngtrieu [en fait : d'Along et Dong-Dang]....

---

#### Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Les Charbonnages d'Along et Dong-Dang ont perdu 780.000 francs en 1931 avec une production de 52.100 tonnes et une vente de 55.800 t. ; en 1932, elle a produit 50.000 t. et vendu seulement 44.000 à cause de la baisse du yen.

---

#### CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1933, p. 44-45)

.....  
Le rapport du conseil indique que la production de l'exercice écoulé s'est élevée à 52.100 t. et le chiffre des ventes à 55.800 t. Depuis la clôture de l'exercice, des travaux d'exploitation ont été poursuivis et un nouveau puits d'extraction creusé, dont le fonctionnement est actuellement normal. Un atelier de criblage a également été créé sur la concession.

Prise en gérance du gisement de la Soc. de Ninh-Binh.

---

#### Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

Along et Dang-Dang a produit 50.000 tonnes de charbon en 1932 contre 52.100 en 1931.

---

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1933)

AU TRIBUNAL. — Ce matin, audience commerciale présidée par M. Capdeville ; juges commissaires : MM. Husson et Renaud. Greffier : M. Tamby.

.....  
À l'audience des saisies immobilières a eu lieu la vente d'un immeuble situé route du Lach Tray et provenant de la succession de la dame Ng. thi Ca, veuve Le van Hoan, à la requête du Crédit foncier.

Après mise à prix à 3.000 piastres, l'immeuble a été adjugé pour 3.500 piastres à M. René Seguy, directeur de la Société des Charbonnages d'Along et de Dong-Dang.

---

TONKIN  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Sont revenus en France :  
Fabrègue, des Charbonnages d'Along

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> janvier 1934)

Les Charbonnages d'Along et Dong-Dang ont extrait 48.700 tonnes en 1932 et gagné net 217.377 francs ; pendant le premier semestre de 1933, l'extraction a atteint 26.225 tonnes.

---

Along et Dong-Dang  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

Réunis, en assemblée ordinaire annuelle, les actionnaires viennent d'approuver les comptes de l'exercice au 31 décembre 1932 qui font apparaître, avant amortissements, un excédent d'actif de 217.377 fr. que le conseil a décidé d'affecter au compte réserve pour fluctuations du portefeuille-titres.

Le solde débiteur reporté des exercices précédents reste inchangé à 779.924 fr.

L'assemblée a réélu administrateur M. de Lafaulotte <sup>12</sup> et ratifié la nomination aux mêmes fonctions de M. Le Rat.

Le rapport du conseil rappelle que, devant la situation créée par la monnaie japonaise, la colonie n'absorbant qu'une faible tonnage encore diminué par les circonstances présentes, la société a porté ses efforts sur le marché chinois.

---

<sup>12</sup> [Alexandre de Lafaulotte](#) (1876-1957) : ancien des Mines d'étain de Cao-bang, administrateur des Étains et wolfram du Tonkin, de la SICAF et autres sociétés indochinoises. Représentant ici la Cie générale financière pour la France et les colonies.

Elle avait réussi à y trouver des débouchés suffisamment abondants lorsqu'un autre ordre de difficulté est intervenu. Le gouvernement de Nankin, en effet, pour des raisons qui paraissent liées à un ensemble de négociations douanières, a frappé l'importation des charbons provenant du Tonkin de droits équivalant à 25 environ du prix des charbons « menus », ce qui correspond à une prohibition de fait.

Le conseil espère que l'action des pouvoirs publics s'exercera pour faire disparaître cette mesure exceptionnelle par un accord diplomatique.

Quoiqu'il en soit, la société, après avoir vu en 1933 l'abandon ou la résiliation des accords négociés sur le marché chinois, a pu traiter de nouveau pour le placement de sa production au Japon dans des conditions qui tiennent compte des données monétaires et laissent une marge bénéficiaire réduite, mais certaine, bien que la chute des prix de vente, depuis l'année précédente, ait atteint environ 30 %.

Au point de vue technique, les travaux du puits de Dong-Dang ont marqué une progression sensible, le travers-banc ayant recoupé deux nouvelles couches dans des conditions satisfaisantes.

La société a poursuivi, en outre, la mise au point des installations du jour et l'aménagement du gîte de Cai-Da.

---

Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 avril 1934)

Comme suite à nos informations du 1<sup>er</sup> février et du 15 février relatives aux comptes de l'exercice 1932, nous publions *in extenso* le bilan qui a été présenté à l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 1934.

L'assemblée est présidée par M. [Louis] de la Noë, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents, MM. [Jules] Bordeaux [ingénieur-conseil du groupe Fommervault] et [Claude] Gautheron.

M. Le Rat est désigné comme secrétaire.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil a successivement exposé dans les termes qui suivent la situation de la société résultant de la fermeture du marché chinois et l'état de l'exploitation.

Vous avez déjà connu, au cours de votre réunion du 10 janvier 1933, les questions commerciales posées par la baisse du yen japonais en présence d'une piastre indochinoise stabilisée. La crise économique atteignait une telle acuité que la baisse de la monnaie japonaise pouvait atteindre 60 % de son ancienne valeur en or sans entraîner aucun relèvement des prix locaux.

Vous savez que, devant cette situation, la colonie n'absorbant qu'un faible tonnage, encore diminué par les circonstances présentes, votre société a porté ses efforts sur le marché chinois. Elle avait d'ailleurs réussi à trouver dans cette voie des débouchés suffisamment abondants lorsqu'un autre ordre de difficultés est intervenu.

Le Gouvernement de Namkin [*sic* : *Nankin*], en effet, pour des raisons qui paraissent liées à un ensemble de négociations douanières, a frappé l'importation des charbons provenant du Tonkin de droits équivalents à 25 % environ du prix des charbons menus, qui correspondent à une prohibition de fait.

Il importe qu'un accord diplomatique intervienne aussitôt que possible pour faire disparaître cette mesure exceptionnelle. Il n'apparaît pas cependant que les doléances adressées au Gouvernement français par les producteurs de la colonie aient obtenu jusqu'à présent un résultat effectif. Nous voulons espérer que l'action des pouvoirs publics s'exercera avec la célérité que requiert l'importance des intérêts généraux engagés dans cette question.

Quoi qu'il en soit, votre Société, après avoir vu en 1933 l'abandon ou la résiliation les accords négociés sur le marché chinois, a pu traiter de nouveau pour le placement de sa production au Japon dans des conditions qui tiennent compte des données monétaires que nous venons d'indiquer. Elles laissent une marge bénéficiaire réduite mais certaine, bien que la chute des prix de vente, depuis l'année précédente, ait atteint environ 30 %.

En effet, les conditions générales ont eu pour résultat indirect d'abaisser le prix de revient d'une manière sensible quoique beaucoup moins forte.

Le problème commercial ayant entièrement dominé la situation des charbonnages, la production s'est modelée sur les variations des débouchés. Il a paru inopportun d'utiliser au maximum la capacité d'extraction de votre mine en surchargeant sa trésorerie par la constitution de stocks excessifs.

La production de 1932, comme vous le savez, a donc été maintenue à 50.000 tonnes.

Elle s'établira au même ordre de grandeur pour l'année 1933 avec toutefois un tonnage de ventes plus élevé.

Au point de vue technique, les travaux du puits de Dong-Dang ont marqué une progression sensible, le travers-bancs ayant recoupé deux nouvelles couches dans des conditions satisfaisantes. La société a poursuivi en outre la mise au point des installations du jour, et, d'autre part, l'aménagement du gîte de Cai-Da.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

ACTIF		
Concession minières		2.700.000 00
Terrains et bâtiments		783.713 85
Machines, matériel et outillage		2.568.795 50
Mine de Cai-Da		483.133 95
Travaux et installations		3.440.981 34
Mobilier au Tonkin		54.074 60
Mobilier siège administratif		3.430 70
Frais de constitution		324.948 37
Frais de missions et études		87.987 35
Portefeuille-titres		898.052 44
Stocks et approvisionnements		822.855 60
Débiteurs divers		251.545 45
Impôt sur titres (à recouv.)		687.959 77
Caisse et banques		31 623 10
Résultats :		
Exercice 1929 :	681.648	200.000
exercice 1930 :	98.275.49	
ensemble :	979.924,37	
à déduire : amortissement exercice 1931		
reste		<u>779 924 37</u>

	<u>13.919.036 39</u>
PASSIF	
Capital (110.000 actions de 100 fr.)	11.000.000 00
Amortissements antérieurs sur comptes de l'actif :	
Sur concessions	300.000 00
Sur terrains et bâtiments	13.54160
Sur mach. mat. et outil.	522.520 31
Sur trav. et installations	702.945 62
Sur mobilier Tonkin	22.369 48
Sur mob. siège administratif	3.430 70
Sur frais de constitution	324.957 37
Réserve pour fluctuation du portefeuille-titres	489.934 56
Créditeurs divers	<u>539.336 75</u>
	<u>13.919.036 39</u>

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1934)

L'AFFAIRE DURBAN. — Le greffier notaire Durban a été conduit jeudi après-midi vers 16 h. au tribunal où il a été interrogé par M. le juge d'instruction Selvanadin. L'interrogatoire aurait porté sur les plaintes de la succession Tché hing Cheong dit Wa On, et de M. Seguy, ingénieur aux mines de Dong-Dang.

.....  
\_\_\_\_\_

[Conseillers provinciaux](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1934)

Sont nommés conseillers provinciaux pour la période 1934 1938 :

Membres français

Province de Quang-Yên : ... Seguy, René, directeur de la Société française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, membre titulaire.

\_\_\_\_\_

TONKIN  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

Le tribunal de commerce de Hanoi a déclaré les Charbonnages du Tonkin propriétaires de l'îlot de Cai-Da et de la concession Antonin en entier. La société d'Along et Dong-Dang a 24 heures pour évacuer la concession Antonin.

\_\_\_\_\_

Charbonnages d'Along et de Dong-Dang.  
(*Les Assemblées générales*, 6 avril 1935)

L'assemblée ordinaire du 26 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui se soldent par un bénéfice de 250.000 fr. qui a été affecté à l'amortissement des pertes antérieures ramenées à 679.924 fr.

L'assemblée a réélu M. Jules Bordeaux et ratifié la nomination de M. Henri Tezier <sup>13</sup> comme administrateur.

---

CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG  
(*Le Journal des finances*, 23 octobre 1935)

Le bilan de l'exercice 1934, qui sera présenté à la prochaine assemblée, fera apparaître un bénéfice de 443.000 francs contre 231.379 francs pour l'exercice précédent

---

INDOCHINE  
Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1935)

Le rapport du conseil indique que, depuis la dernière assemblée, la situation s'est améliorée. Les négociations avec la Chine, qui duraient depuis plusieurs années, ont enfin abouti, en mai dernier, à un accord qui se traduira par une réduction des droits d'importation en Chine de \$ 3,10 à \$ 0,90 par tonne. Les bons effets de cette réduction de droits sont appelés à se faire sentir rapidement et des commandes nouvelles sont déjà parvenues à la société.

Le conseil indique également qu'il est permis maintenant d'espérer un écoulement régulier vers la Chine de tonnages plus importants, en particulier pour les charbons menus difficiles à placer ailleurs à un prix raisonnable. Les affaires avec le Japon ont également repris de l'activité au cours de l'année 1935 et l'on bénéficie maintenant d'un léger redressement des prix de vente.

Le total des exportations pour la société sur la France depuis le début de 1935 se chiffre par 6.950 tonnes. Pendant l'exercice 1934, la production s'est élevée à 55.630 tonnes et les ventes à 43.080 t. contre, respectivement, 51.642 tonnes et 62.576 tonnes en 1933.

Enfin, pour l'ensemble des dix premiers mois de l'exercice en cours, la production se monte à 61.370 tonnes et les ventes à 54.280 tonnes. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

L'industrie minière de l'Indochine en 1934  
Nouvelles installations réalisées  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1936)

---

<sup>13</sup> Henri Tezier : précédemment vu à la Minière et Foncière du Bandama, à la Minière, Industrielle et Immobilière de la Côte d'Ivoire et au Domaine de Kokumbo.

c) Autres sociétés

Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang

Personnel 1934

Européens 3

Asiatiques 385

Production : 39.300 t.

Installations nouvelles.

Création d'un village au puits de La Noë avec adduction d'eau.

Installation d'une nouvelle centrale sur le carreau de ce même puits et comprenant :

2 chaudières Babcock et Wilcox de 70 m<sup>2</sup> de surface de chauffe chacune ;

2 chaudières Niclausse de 50 m<sup>2</sup> de surface de chauffe chacune ;

1 machine à vapeur verticale Weyher et Richmond de 250 CV actionnant : 1 alternateur de 120 kW (500 Volts) par train réducteurs, 1 dynamo de 45 kW. (220 volts) par courroie.

Construction d'un deuxième criblage de 15 t./heure.

Guillaumat, ingénieur du Corps des Mines, chef du service des Mines de l'Indochine.

Extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*, mai-juin 1913

---

INDOCHINE

Société Française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1936)

Le siège social vient d'être transféré au 16 bis, avenue Bosquet, Paris.

---

CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG

(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 16 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice net de 412.640 fr., sur lequel il a été prélevé une somme de £ 238.077 fr. pour achever l'amortissement du compte des pertes d'exercices antérieurs : le solde a été affecté à la réserve pour fluctuations du portefeuille, qui se trouve ainsi porté à 738.202 francs. L'assemblée a réélu administrateur M. Gaston de Fommervault.

---

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

des

Charbonnages d'Along et Dong-Dang

Assemblée ordinaire du 16 novembre 1936

(*L'Information d'Indochine. Économique et financière*, 26 décembre 1936)

Assemblée présidée par M. Delanoë [*sic* : de La Noë], président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Gondar et [Claude] Gautheron.

M. Le Rat est désigné comme secrétaire.

23 actionnaires, possédant 10.434 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice 1935.

#### Situation générale de l'exploitation

Vous en connaissez déjà, par notre précédent rapport, les principales caractéristiques.

Sur une production de 76.913 tonnes, provenant à la fois du puits de Dong-Dang et de l'exploitation, pour le compte de votre société, de gisements voisins [traduire : volumes achetés à des tiers !], il a été vendu, en 1935, 72.225 tonnes. Sur ce total, 7.000 tonnes ont été importées en France

La période qui s'est écoulée depuis votre réunion de novembre 1935 s'est montrée favorable à nos travaux de préparation.

Au levant, la veine Nicolas, inexploitable dans la partie antérieurement connue, a été retrouvée après une faille et présente un bel aspect. Elle donnera une réserve de menu spécial.

Au couchant, les chantiers se développent normalement dans la veine Gabrielle. D'autre part, on a repris par le jour, les travaux de reconnaissance amorcés depuis plusieurs années, à Nga-Lo, dans le dernier tiers ouest de la concession Francis. Le travers bancs, qui avait été attaqué, révélait l'existence de trois couches de charbon pouvant offrir une puissance totale de 8 mètres. Ce travers-bancs a été relevé ; il vient de recouper une première couche de bonne qualité. Il s'agit, à Nga-Lo, d'une exploitation en amont-pendage, donc à bas prix de revient, et qui peut s'étendre sur 2 kilomètres de longueur et 80 mètres de relevée

Le gisement de Dai-Dan a été remis en exploitation. Il présente une proportion de 20 % de charbon classé et complétera heureusement à cet égard, la production de Dong-Dang.

Enfin, votre conseil estime qu'il est utile de prévoir l'approfondissement du puits actuel.

Ce travail important a été mis à l'étude.

La situation commerciale n'a pas évolué d'une manière aussi favorable que votre Société pouvait l'espérer à la fin de l'année dernière.

L'abandon de l'étalon-argent par le gouvernement chinois a jeté le désordre dans le marché monétaire, paralysant les négociations, et le peu d'empressement de ce gouvernement à rendre effectifs les accords franco-chinois de mai 1935 ne nous a pas permis de reprendre les ventes sur le marché chinois.

Le marché japonais a montré plus de régularité : cependant, les prix de vente n'ont pu être relevés et demeurent médiocrement rémunérateurs.

L'avenir de l'industrie charbonnière au Tonkin, essentiellement exportatrice, se trouve lié, avant tout, à la politique monétaire de la colonie. Or, à cet égard, un fait nouveau vient de se produire ; la suspension du régime de la piastre, qui cesse provisoirement d'être une monnaie convertible en or, pour suivre le sort du franc français, avec l'ancienne équivalence de 10 francs pour une piastre. Il est prématuré d'omettre des prévisions sur les conséquences économiques de cette réforme.

La hausse des frets a contrarié gravement nos importations de calibres en France, et il n'est pas certain que nous ayons intérêt à maintenir cette importation. La préparation soignée, des anthracites pour la séance exige, en effet, des frais supplémentaires de main-d'œuvre qui ne peuvent être compensés que par un prix de vente nettement supérieur à ceux qui sont pratiqués pour les livraisons en Extrême-Orient.

#### Remarques sur divers postes du bilan

Pour l'année 1935, vos comptes font ressortir en fin d'exercice, un bénéfice d'exploitation de 469.681 fr. 79 et un bénéfice net de 412.640 fr. 07.

Dans le bilan au 31 décembre dernier, les postes représentant les immobilisations sont inchangés ou marquent de faibles variations.

Les approvisionnements et stocks figurent pour 352.347 fr. 09 contre 627.291 fr. 20. À cet égard, il y a lieu d'observer que l'évaluation des stocks a fait l'objet d'une révision qui a permis de ramener les différentes catégories à des prix inférieurs à leurs prix nets de réalisation.

Le poste Débiteurs divers renferme, avec la Société des charbonnages de Ninh-Binh, la créance de votre société sur un important négociant chinois qui, par le passé, a pris une part active au placement de notre production avant de se trouver dans une situation commerciale difficile. Votre conseil se préoccupe du recouvrement de cette créance, mais ne peut considérer comme exclue l'hypothèse d'un amortissement à lui faire subir

#### Affectation du solde créditeur

Nous vous proposons de prélever, sur le bénéfice net de l'exercice 1935, la somme nécessaire pour achever l'amortissement du Compte des pertes d'exercices antérieurs, soit 238.077,16 et de consacrer le surplus à accroître la réserve pour fluctuations du portefeuille, ainsi portée à 738.202,42. Ces affectations sont conformes à la politique que vous avez approuvée dans vos précédentes assemblées.

Nous vous proposons donc de voter, dans ce sens, les résolutions approuvant les comptes et le bilan de l'exercice 1935.

#### Commissaires aux comptes

Vous aurez, d'autre part, à statuer sur le choix de vos commissaires aux comptes. Nous devons, en effet, vous apprendre que votre société a eu, à déplorer la perte de M. de Boisroger. Vous vous joindrez à nous pour exprimer à sa famille nos très vifs regrets.

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Concessions minières	2.728.450 10
Concessions agricoles	787 00
Terrains et bâtiments	833.600 45
Machines, outillage, matériel	2.636.271 25
Mines de Caï-da	521.277 45
Travaux et installations	3.710 193 04
Mobilier au Tonkin	54 074 611
Mobilier, Siège social	6.228 25
frais de constitution	324.958 37
Frais de missions et d'études	87 937 35
Portefeuille titres	820.377 50
Stocks et approvisionnements	552.347 09
Débiteurs divers	725 424 29
Impôts sur titres à recouvrer	703.355 14
Caisses et banques	318 104 03

Résultats		
exercice 1929 :	881.648, 88	
et résultats exercice 1930 :	98.275,49	
ensemble :	979.924,07	
dont à déduire :		
amortissements antérieurs		
1931 :	200.000	
1933 :	100.000	
1934 :	441.847,21	
soit	441.847,21 : reste	238.077 16
		<u>14 289.203 07</u>
PASSIF		
Capital		11.000.000 00
Amortissements antérieurs sur comptes d'actif :		
Concessions		300.000 00
Terrains et bâtiments		13.541 60
Machines, matériel, outillage		522.520 31
Travaux et installations		702 945 62
Mobilier au Tonkin		22 369 48
Mobilier Siège social		3.430 70
Frais de constitution		324 957 37
Réserve pour fluctuations du portefeuille-titres		563.639 51
Créditeurs divers		423 158 41
		<u>13 878 203 07</u>
Bénéfice brut de l'exercice 1935		412 640 07
		<u>14.289.203 07</u>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux administratifs	118.822 28
Intérêt à notre charge	21.428 17
Différence de change	800 00
	141.056 45
CRÉDIT	
Résultats d'exploitation	469.691 74
Intérêt à notre profit	18 340 68
Profits accidentels	65.364 10
	553 696 52
Bénéfice brut avant tout amortissement	412.640 07

## LA DISCUSSION

M. le président. — Vous avez, Messieurs, entendu le rapport du conseil d'administration et le rapport de M. le commissaire aux comptes. Avant de poursuivre notre ordre du jour, je dois vous rendre compte d'une décision prise par votre conseil.

Les jetons de présence du conseil

Le montant des jetons de présence non payés depuis le troisième trimestre de 1930 s'élève, au bilan qui vous est présenté, à 120.000 francs environ, impôts compris. Votre conseil vous propose de ramener ce chiffre à 30.000 francs brut, c'est-à-dire impôts compris, ce qui laissera effectivement à la disposition de, administrateurs environ 22.500 francs, au lieu de 120.000. Cette somme serait payée aux administrateurs sur les comptes de l'exercice en cours (1936) par conséquent l'année prochaine.

Nous ne vous demanderons, aucune rémunération pour cet exercice 1936, mais à l'assemblée générale de l'année prochaine, nous demanderons aux actionnaires de délibérer sur une somme forfaitaire à allouer à titre de jetons de présence au Conseil d'administration.

Je donnerai maintenant la parole à ceux d'entre vous qui auraient d'autres renseignements à nous demander.

Le procès relatif à la mine de Cai-Da

Un actionnaire. — Je voudrais d'abord vous demander ou en est votre procès au sujet de la mine de Cai-Da.

M. [Claude] Gautheron, administrateur délégué. — Il n'y a rien encore de décidé. Vous savez que le Conseil d'État est saisi depuis déjà pas mal de temps, mais il n'a pas encore statué ; d'après mes renseignements, je crois cependant qu'il devrait statuer courant novembre.

M. Le Rat. — Le dossier est resté très longtemps au ministère des Colonies, qui, contrairement à ce que nous pensions, n'a pas demandé l'avis du gouverneur, mais a gardé le dossier pendant un an et demi. Vous savez que le Conseil d'État n'a absolument aucune espèce de pouvoir pour obliger un dossier à sortir du ministère, Finalement, le dossier est revenu devant le conseil d'État et un rapporteur a été désigné, d'après ce que m'a dit notre avocat au Conseil d'État. Le rapport serait même déposé maintenant et devrait venir devant une Commission du Conseil d'État courant

novembre. Nous pensons donc, sous réserve du fait qu'il est impossible de faire hâter le Conseil d'État, que l'arrêt interprétatif que nous avons demandé devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

Questions sur divers postes du bilan

Le même actionnaire. — Je voudrais vous demander aussi où en est la question de notre portefeuille en actions des Charbonnages de Ninh-Binh. Nous ne savons pas si de cette affaire, dont vous êtes administrateurs, nous pouvons espérer un avantage quelconque.

M. le président. — La Société des charbonnages d'Along n'est pas administrateur des Charbonnages de Ninh-Binh.

Le même actionnaire. — Il y a des administrateurs communs.

M. le président. — Il y en a eu, mais il n'y en a plus depuis déjà longtemps. Pour ma part, j'ai été administrateur de Ninh-Binh ; il y a plusieurs années que je ne le suis plus.

Le même actionnaire. — Ne pourriez-vous pas, dans l'établissement des comptes, nous faire connaître d'une part les frais d'exploitation en Indochine et d'autre part les frais du siège social ?

M. Gautheron. — Le renseignement que vous demandez-là résulte très clairement de la présentation du bilan.

Le même actionnaire. — Je voudrais vous demander aussi pourquoi les intérêts à notre charge ont augmenté de vingt mille francs.

M. Gautheron. — Il s'agit d'intérêts relatifs à différentes choses et notamment à un emprunt fait en Indochine et qui est liquidé maintenant. Cette somme avait été empruntée à un moment où nous n'avions pas une trésorerie suffisante, par les soins de notre directeur en Indochine. Elle a été remboursée depuis la fin de 1935.

Le même actionnaire. — Et pourquoi les intérêts à notre profit ont-ils diminué de cinq mille francs malgré une somme plus importante en banque ?

M. Gautheron. — Vous savez que les banques donnent de moins en moins d'intérêt sur les comptes courants.

Le même actionnaire. — Dans ces conditions, ne serait-il pas plus intéressant de confier votre argent à la Banque de l'Indochine qu'à **une banque étrangère** ?

M. Gautheron. — Nous avons des raisons de placer nos fonds disponibles en Orient à la Banque où ils sont actuellement, qui nous paie pas un intérêt moindre que celui que nous donnerait la Banque de l'Indochine.

Toutes les banques sont d'accord, vous le savez, sur la question des intérêts. La baisse de ceux-ci provient d'une situation générale et non d'une situation particulière à la Banque où nos fonds sont placés.

Le même actionnaire. — Dans le rapport de l'exercice 1934, vous parlez de poursuivre des travaux à un second étage ; y avez-vous trouvé du charbon en même quantité qu'au premier étage ?

État actuel et perspectives de l'extraction

M. Gautheron. — Nous ne sommes pas encore au second étage et par conséquent nous ne pouvons pas vous répondre. Nous vous disons dans notre rapport que nous sommes en train d'étudier l'approfondissement du puits. Cet approfondissement nous permettrait de passer du premier étage, de 100 mètres, à un second étage qui serait probablement de 160.

Le même actionnaire. — Vous nous donnez l'indication d'un chiffre global dont l'extraction du puits de Dong-Dang n'est qu'une partie. Je vous demanderai de nous donner dans l'avenir le chiffre de l'extraction.

M. Gautheron. — Nous vous le donnons.

Le même actionnaire. – Non, vous nous parlez d'une production totale de 76.913 tonnes provenant à la fois du puits de Dong-Dang et de l'exploitation de gisements voisins. C'est la première fois que vous nous parlez de cela.

M. Gautheron. – Ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Nous avons toujours donné ces renseignements en assemblée quand ils nous ont été demandés. Je vous les ai fournis l'année dernière et je vous les donnerai encore cette année. Dans la production totale qui vous est donnée, il y a environ 45.000 tonnes provenant du puits, le reste provenant de livraisons de charbonnages voisins.

Le même. — En somme, nous avons produit moins de charbon que les années précédentes ; notre extraction propre diminue d'année en année et c'est pourquoi nous n'avons pas de bénéfices. En 1932, nous avons eu une extraction de 50.000 tonnes, en 1934. 55.530 tonnes. Pour 1935, vous nous parlez de 76.000 tonnes, mais de ce chiffre il nous faut revenir à 45.000, le reste provenant de gisements voisins. Vous nous faites toujours de belles promesses, M. l'administrateur délégué, mais je voudrais vous voir augmenter notre production.

M. Gautheron. — Nous l'augmentons.

Le même actionnaire. — Nous ne l'augmentons pas, nous sommes en régression.

M. Gautheron. — Nous ne sommes pas en régression pour l'année 1935. Je vais vous donner d'ailleurs des chiffres exacts.

Le même actionnaire. – Vous venez de nous dire qu'il y a eu 45.000 tonnes d'extraction.

M. Gautheron. — Je vais vous donner des chiffres plus précis.

Le même. — Vous venez de nous dire que sur un total de 72.000 tonnes d'extraction, c'est moins que toutes les années précédentes.

M. Gautheron. — Les années précédentes, nous achetions également du charbon chez nos voisins : nous vous l'avons toujours dit.

Le même actionnaire. — C'est la première fois que vous nous le dites.

Un autre actionnaire. — Cela a été dit l'année dernière ; j'étais présent à l'assemblée et je m'en souviens parfaitement.

M. Gautheron. — Nous vous avons dit que nous nous débrouillons, c'est le mot qui convient, pour trouver chez des voisins le charbon que nous avons perdu à Cai-Da. Voilà exactement ce que nous vous avons dit à l'assemblée précédente.

M le président – Je crois qu'il ne serait pas justifié de nous faire des reproches à cet égard, car nous vous faisons toujours contraire [*sic : connaître*] la situation de la manière la plus exacte. Certainement, s'il y a un conseil qui soit sincère et loyal, c'est bien le vôtre.

Les possibilités de la production

Le même actionnaire. — Cela se peut, mais nous vous demandons des renseignements précis et non pas des renseignements vagues. Nous ne demandons qu'à collaborer très sincèrement avec le Conseil, mais nous pensons aussi que si notre titre ne remonte pas, alors que nous voyons remonter les cours des actions de beaucoup de sociétés indochinoises, c'est qu'il y a des causes majeures qui s'y opposent. Il y a la faiblesse de l'extraction. Il y a les débiteurs douteux ; il y a encore une autre chose sur laquelle je reviendrai. Tout cela n'inspire pas confiance.

J'ajoute que si nos titres ne remontent pas, c'est en grande partie parce que nous avons une extraction moindre que l'année dernière. Je vous demanderai de nous indiquer à l'avenir, d'une façon précise, l'extraction, les quantités de charbon achetées, les stocks sur le carreau de la mine.

M. le président. — Je tiens à répondre à votre insinuation.

Le même actionnaire. — Il n'y a pas d'insinuation.

M le président. — Si. Cependant vous avez une affaire qui ne doit rien à personne.

Le même actionnaire. — Nous avons 762.000 [2<sup>e</sup> chiffre peu lisible : 725.000, d'après le bilan] francs de débiteurs, mais notre débiteur principal ne vaut rien : nous ne sommes pas près de toucher des dividendes.

Si vous nous promettez des dividendes, je ne demande pas mieux.

M. Gautheron. — Des dividendes, nous vous en donnerons dès qu'il sera possible ; mais vous savez qu'il y a des amortissements énormes à faire.

D'autre part, je vous ai déjà dit, et j'aurais mieux aimé ne pas avoir à vous le répéter dans une assemblée générale où le public est pratiquement admis que notre gisement ne nous permet pas, ou ne nous a pas permis jusqu'à présent, d'augmenter sensiblement notre production, c'est pourquoi nous sommes obligés de faire des efforts pour trouver du charbon à côté. C'est dans ce but que nous avons mis la main sur la concession de Cai-Da, qui devait nous fournir un appoint nous permettant de faire passer notre production de l'ordre de 40.000 à 50.000 tonnes à l'ordre de 70.000 ou 80.000 tonnes. Mais nous nous sommes trouvés là en face de difficultés qui ne dépendent pas de nous. Nous avons eu des contestations, nous avons eu un procès. Ce procès est en cours et on vient de vous dire qu'il n'est pas encore réglé. Nous avons devant nous un concurrent qui essaie par tous les moyens, et ses moyens sont certainement plus puissants que les nôtres, de nous empêcher de reprendre cette exploitation. Voilà pourquoi notre extraction n'augmente pas autant que nous le désirerions.

Le même actionnaire. — Pourtant, vous dépensez tous les ans 100.000 ou 200.000 francs en frais d'exploitation.

M. Gautheron. — Mais naturellement. Il faut acheter des pompes, il faut acheter tout ce qui est nécessaire à l'extraction.

M. le président. — Croyez bien que nous n'augmentons pas notre matériel pour le plaisir de l'augmenter.

Un autre actionnaire. — 200.000 francs, ce n'est pas énorme, loin de là, pour l'exploitation d'une mine.

M. Gautheron. — Je vous ai dit souvent les raisons pour lesquelles notre production n'augmente pas ; je vais encore vous les répéter.

Nous avons un gisement très difficile avec lequel toute notre extraction se fait par puits ; **nous sommes les seuls en Indochine, jusqu'à présent, à faire de l'extraction par puits.** Ce n'est pas facile et c'est pour cela que tous les ans, bien que nous augmentions notre capacité de force motrice, bien que nous achetions des pompes, nous avons pendant un mois ou deux nos chantiers arrêtés par les inondations. C'est pourquoi nous cherchons à trouver à côté, et nous y avons réussi jusqu'à présent, soit par la concession de Cai-Da, qui nous a échappé momentanément, soit en achetant du charbon à des concessions voisines, un appoint nous permettant de maintenir notre production à un niveau raisonnable.

Mais nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'accroître beaucoup notre extraction.

Je crois que c'est une réponse nette à votre question.

Un autre actionnaire. — C'est une question de capitaux probablement.

M. Gautheron. — Ce n'est pas de notre faute si les choses ne marchent pas mieux au point de vue général, s'il y a la crise.

Le même actionnaire. — Nous vous demandons plus de clarté dans les renseignements que vous nous donnez.

M. le président. — Je vous souhaite de vous trouver en face de beaucoup de conseils d'administration qui vous renseignent d'une façon aussi complète.

M. Gautheron. — Vous pouvez nous demander n'importe quoi en assemblée générale. L'année dernière, il m'a été demandé des prix de revient, par vous ou par un autre actionnaire, je les ai donnés, chose qui, pourtant, ne se fait nulle part. Si vous me

demandez des prix de vente, je vous les donnerai. On ne pourrait vraiment pas vous dire plus de choses que nous ne disons ici.

La question d'une réorganisation financière

Un autre actionnaire. — Ne pourrions-nous pas nous intéresser à différentes affaires en procédant de la façon suivante, en faisant une diminution de capital qui nous permettrait de rechercher des capitaux nouveaux. Actuellement, il existe sur le marché de Paris une ambiance grâce à laquelle je crois qu'il nous serait assez facile de trouver quelques capitaux. Peut-être, après une telle opération, pourrions-nous envisager plus aisément la reprise de dividendes. Avec 11 millions de capital, nous ne toucherons jamais rien ; mais on pourrait envisager des dividendes avec un capital réduit.

Le premier actionnaire. — Croyez-vous que vous trouveriez des capitaux frais ?

Le seconde actionnaire. — On les trouverait.

---

Un vent de grève souffle dans toute la région minière  
(*Chantecler*, 29 novembre 1936, p. 3)

La grève est totale à Hongay, Campha-Port, Mondzuong, Hatou, Halam. Elle a gagné les charbonnages d'Along et de Dong-Dang.

On ne signale toutefois aucun incident grave.

M. Massimi, le très actif résident de Haiduong, vient d'être désigné pour prendre la direction de la province de Quang-Yên. M. Crayssac, le résident actuel, étant en instance de départ en congé pour France.

Il s'est rendu hier soir aux mines pour étudier de très près la question des grèves et y apporter la meilleure solution.

---

La fin des grèves  
(*Chantecler*, 3 décembre 1936, p. 4)

Saigon, 28 novembre. — Les grèves sont terminées sur tous les chantiers de la Société des charbonnages du Tonkin. Le travail a également repris dans les Charbonnages de Dong-dang et de la baie d'Along, ainsi que dans les ateliers de la Société commerciale asiatique de Nam-Dinh.

---

Société française des  
charbonnages d'Along et Dong-Dang  
Exercice 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 janvier 1937)

L'exercice en cours ressemblera beaucoup au précédent

Le même actionnaire. La production se maintient-elle actuellement, comparativement à l'année dernière ?

M. [Claude] Gautheron. — Pour le puits, ce sera à peu près la même chose.

Le même actionnaire. — Et pour les prix de vente ?

M. Gautheron. — Les prix de vente ne se sont pas beaucoup relevés. Nous n'avons pas eu de baisse cette année, mais nous n'avons pas eu non plus de relèvement



sensible. Les prix actuels sont à peu près les prix de 1935. Il est possible, notre directeur nous l'a laissé prévoir, que la dévaluation nous soit dans une certaine mesure favorable.

Le même actionnaire. – En somme, l'année actuelle ressemblera beaucoup à la précédente.

M. Gautheron. – Oui. Il y aura une production totale moindre, étant donné l'arrêt des contrats d'achat de charbon chez les voisins. Mais d'autre part, nous achetions ces charbons assez cher et ils nous laissaient un bénéfice bien moindre que nos propres charbons. J'espère donc que nous ne constaterons pas sur nos bénéfices une réduction correspondant à celle de notre production.

Pour l'année 1937 au contraire, je crois que nous pourrons remonter. Je crois que la dévaluation nous sera dans une certaine mesure favorable, mais je ne puis rien vous promettre pour le moment ; ce serait encore prématuré.

## LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions :

### Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire les approuve dans toutes leurs parties, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1935, tels qu'ils ont été présentés par le conseil, et donne au conseil quitus de gestion pour cet exercice.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire ratifie les amortissements opérés par le conseil au moyen des bénéfices de l'exercice.

(Ces deux résolutions sont votées à l'unanimité) ;

### Troisième résolution

L'assemblée réélit, conformément à l'article 49 des statuts pour une durée de six années, M. de Fommervault, administrateur sortant.

Elle nomme administrateur M. Godefrein [*sic* : *Henri Godfrin*] en remplacement de M. [Jules] Bordeaux [ingénieur-conseil du groupe Fommervault], démissionnaire.

(À l'unanimité, la réélection de M. Fommervault est repoussée, le conseil s'étant abstenu ; à l'unanimité, M. Godefrein [*Godfrin*] est nommé administrateur.)

### Quatrième résolution

L'assemblée nomme M. Victor Klein, expert-comptable diplômé par le gouvernement, demeurant 89 *bis*, rue de la République, à Saint-Mandé, commissaire aux comptes pour l'exercice 1936, en vue de présenter à la prochaine assemblée générale ordinaire, un rapport sur les comptes de l'exercice 1938 et sur la situation de la société, conformément à l'article 32 de la loi du 24 juillet 1887. Elle lui donne, en outre, mandat d'exercer toutes attributions que la loi réserve à ces fonctions.

M. Alfred Kirch, demeurant à Paris, 3, villa Boileau, est désigné en qualité de commissaire suppléant.

L'assemblée générale fixe à 3.600 francs la rémunération du commissaire qui établira le rapport ; cette somme devant être portée aux frais généraux dans les écritures sociales.

---

AEC 1937/1039 Société française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang (C.A.D.D.),

16 *bis*, avenue Bosquet, PARIS (7<sup>e</sup>).

Tél. : Inv. 69-52. — R. C. Seine 217-469 B.

Capital. — Société anon., fondée le 4 septembre 1924, 4.800.000 de fr. en 48.000 actions de 100 fr. libérées dont 14.000 d'apport remises à MM. Grivellé, Lequeux et Leuret, en rémunération d'une option pour l'acquisition des houillères « Hien et Lotus », à Dai-Dan, et « Francis », à Dong-Dang (Tonkin). — Capital porté à 11 millions en 1926. — Parts de fondateur : 4.640.

Objet. — Exploitation des charbonnages d'Along et Dong-Dang, et de Cai-Da, Province de Quang-Yen (Tonkin). — Production : 1935 : 45.366 tonnes.

Conseil. — MM. Louis de la Noë, présid. ; Claude Gautheron, admin.-délégué ; René Berger, A. de Lafaulotte, Henri Tezier, Henri Godfrin.

---

*(Le Journal des finances, 20 août 1937)*  
ALONG ET DONG-DANG glisse de 28 à 23.

---

### CHARBONNAGES D'ALONG ET DE DONG-DANG (*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1938)

Faute du quorum, l'assemblée ordinaire convoquée pour le 6 décembre a été reportée au 15 du même mois.

---

### SOCIÉTÉ FRANÇAISE des Charbonnages d'Along et Dong-Dang Assemblée ordinaire du 15 décembre 1938 (*L'Information d'Indochine. Économique et financière*, 31 décembre 1938)

Président du conseil d'administration, M. de la Noë déclare la séance ouverte et appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents : MM. Tezier et Godfrin.

M. Longellé, secrétaire général, assure les fonctions de secrétaire.

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à vos statuts, nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de l'exercice 1937.

Cependant, avant de procéder à l'examen du bilan et des résultats qu'il présente, nous allons vous donner, comme nous avons coutume de le faire chaque année, quelques indications sur la marche actuelle de votre exploitation.

Dans notre précédent rapport, nous vous signalions la mise en application des lois sociales en Indochine, conformément au décret du 30 décembre 1936. Contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, aucune perturbation fâcheuse, autre naturellement que la majoration de 25 % du prix des salaires imposée par le décret, n'est venue jusqu'ici entraver le développement de vos affaires sociales. Il ne faudrait pas, cependant, se hâter de conclure que seuls les salaires se sont trouvés affectés par la mise en vigueur de cette nouvelle réglementation. Si l'on tient compte, en effet, de l'incidence sur le prix de la main-d'œuvre des autres avantages imposés par la loi à divers titres (congés payés, repos hebdomadaire, indemnités pour accidents, par exemple), ainsi que de la répercussion des charges diverses qui en découlent sur le coût de la vie en général, c'est

finalement une majoration globale de 30 % environ que l'on enregistre sur le prix de revient d'exploitation.

#### Installations et travaux

Après avoir rapidement entrepris la remise en état des différentes installations du fond et du jour, endommagées par l'exceptionnelle gravité de la saison des pluies de 1937, nous avons poursuivi la réalisation de notre programme de préparation.

Nous avons, vous le savez, décidé le raval du puits jusque un second étage d'exploitation. L'accomplissement de cette partie de notre programme a débuté par le travail préliminaire d'une descenderie de reconnaissance dans la veine Gabrielle. Ce travail est en cours.

À Nga-Lo, nouveau quartier ouvert à l'exploitation, en amont-pendage dans le courant du dernier trimestre 1937, le rendement est resté jusqu'à maintenant inférieur aux prévisions. Seule l'irrégularité de la première couche rencontrée nous paraît devoir être cause de la faiblesse de production enregistrée à l'origine de l'exploitation de ce quartier ; ce n'est que le développement des travaux qui pourra nous fixer sur la valeur qu'il convient d'attribuer à ce gisement.

L'été 1938 ne fut en rien comparable, quant à la durée et la violence des pluies, à celui de l'année précédente. Cependant, les dépenses engagées, ces derniers temps, pour compléter l'équipement du puits-en matériel d'exhaure, ont été amplement justifiées. La plus grande capacité d'épuisement, qui en est résultée, nous a permis de tenir, en effet, pendant la saison des pluies, une cadence de production au puits supérieure à celle généralement enregistrée à pareille époque.

#### Production et résultats

Lors de notre dernière assemblée, nous vous avons signalé que l'ouverture des hostilités sino japonaises n'avait contribué qu'à ralentir, sinon à suspendre, l'écoulement de notre production. Cet état de choses s'est prolongé pendant tous les mois d'été et ce n'est qu'à partir de novembre 1937 que les chargements ont pu reprendre leur cours normal. Quoi qu'il en soit de l'avenir, nous nous sommes préoccupés de procurer à nos charbons de nouveaux débouchés, en particulier vers les ports du Nord de la Chine. Les résultats actuellement acquis sont encourageants.

Par ailleurs, et dans un but strictement commercial, nous avons été amenés à intensifier, en 1938, les achats de charbons que nous avons commencé de traiter avec des mines voisines, sur une plus ou moins grande échelle, au cours des exercices précédents.

L'intérêt de ces opérations réside uniquement dans la suppression d'une concurrence, ce qui nous permet de maintenir nos prix de vente à des cours suffisamment rémunérateurs,

Il vous restera encore, enfin, à nommer votre commissaire dont le mandat, conformément aux dispositions du décret-loi du 31 août 1937, s'étendra aux exercices 1938-1939 et 1940. Nous vous signalons que votre commissaire suppléant, M. Kirch, nous a demandé de ne pas se représenter. M. Klein reste rééligible, et nous vous proposons de lui adjoindre, en qualité de commissaire suppléant, M. René Césarini.

Procédant maintenant à l'examen des résultats de l'exercice, qui constitue l'objet de la convocation de cette assemblée, vous constaterez que la production s'est totalisée par 42.784 tonnes en 1937 contre 41.834 tonnes en 1936, les achats par 3.435 tonnes contre 8.729 tonnes et des ventes par 38.999 tonnes contre 47.907 tonnes.

Malgré cette diminution sensible du tonnage vendu en 1937, et l'adaptation tardive des prix de vente à l'augmentation du prix de revient intervenue dès le début de cet exercice, le compte de résultats que nous vous présentons, se solde cependant par un excédent créditeur en légère augmentation sur celui de l'exercice 1936. Ce solde s'établit, en effet à 202.499 fr. 65 en 1937, contre 187.763,62 en 1936.

Avant de laisser à votre commissaire le soin de vous donner dans son rapport les explications nécessaires sur le bilan arrêté au 31 décembre 1937, il nous reste à vous soumettre l'imputation que nous vous proposons de faire des résultats de l'exercice.

#### Provisions

Ayant achevé, l'an dernier, de porter la provision pour fluctuations du portefeuille-titres au chiffre pour lequel certaines valeurs qui le composent s'inscrivaient à l'inventaire, nous avons considéré que ces valeurs définitivement amorties, ne devaient plus figurer au bilan de l'exercice, 1937. Nous vous demanderons, tout d'abord, en conséquence, de bien vouloir ratifier la modification ainsi apportée cette année à la présentation des comptes.

Vous aviez également décidé, l'an dernier, l'ouverture d'une nouvelle provision en vue d'entreprendre l'amortissement de deux créances douteuses, qui s'élèvent ensemble à 564.121 fr. 60. Du fait de votre décision, ces créances se trouvent déjà amorties de la première provision de 191.588 fr. 54 que vous avez constituée par imputation du solde des résultats de l'exercice 1936. Nous ne voyons d'autre proposition à vous soumettre cette année que d'imputer à cette même provision pour créances douteuses la somme de 202.499 fr. 65, représentant la totalité des résultats de l'exercice 1937. L'ensemble de la provision ainsi reconstituée s'élèvera au 31 décembre 1937 à 341.088 ff. 19. Nous nous permettons d'ajouter qu'il conviendra par la suite de compléter cette provision, et nous espérons que les résultats de l'exercice en cours nous mettront en mesure de vous proposer, l'année prochaine, l'amortissement définitif de ce poste.

#### Questions à l'ordre du jour

Nous vous demandons également de bien vouloir renouveler, conformément aux dispositions statutaires, le mandat de M. Henri Tezier, administrateur sortant, qui se représente à vos suffrages.

Enfin, nous vous rendons compte qu'en ce qui concerne l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, il n'a été fait usage des autorisations accordées, lors de votre précédente assemblée, que pour des opérations d'ordre courant. Votre commissaire aux comptes a, d'ailleurs, établi, en conformité de l'article 24 de la loi du 24 juillet 1867, modifié par le décret loi du 8 août 1935, le rapport imposé au sujet de ces opérations.

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

#### ACTIF

Concessions minières	2.728.450 13
Concessions agricoles	787 1
Terrains et bâtiments	838.980 75
Machines, matériel, outillage	2 661.626 80
Mines de Cai-Da	521.277 45
Travaux et installations	3.892.041 24
Mobilier au Tonkin	54 074 60
Mobilier siège social	11.912 25
Frais de constitution	324.958 37
Frais de missions et d'études	87.987 35
Portefeuille titres	33.000 00
Stocks et approvisionnements	713 957 88
Débiteurs divers	829.792. 60
Impôts à recouvrer sur titres	729.840 48
Caisses et banques	211.855 58

	13.640.543 85	
PASSIF		
Capital	11.000.000	
Amortissements antérieurs sur comptes d'actif :		
Concessions	300.000 00	
Terrains et bâtiments	13.541 60	
Machines, matériel, outillage	522.520 31	
Travaux et installations	702.945 62	
Mobilier au Tonkin	22.369,48	
Mobilier siège social	3 430 70	
Frais de constitution	324.957 37	
Créditeurs divers	409.690 58	
Provisions pour créances douteuses	138.588 54	
	13.438.044 20	
Résultats exercice 1937	202.499 65	
	13.640.543 85	

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

		DÉBIT
Frais généraux Paris	102.204 85	
Intérêts et agios à notre charge	48 25	
Pertes accidentelles	6.719 20	
	108.97230	
Bénéfice	202.499 05	
	311.471 95	
		CRÉDIT
Résultats d'exploitation	276.719 88	
Intérêts à notre profit	4.17 64	
Profits accidentels 30.MSM		
	311.471 95	

#### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Après avoir fait donner lecture du rapport du conseil et des rapports du commissaire, M. le président communique à l'assemblée les résultats comparés de l'exercice 1937 et des onze premiers mois de l'exercice 1938.

Il résulte de ces déclarations que les perspectives de l'exercice en cours, se présentent sous un jour plus favorable, puisque, à fin novembre, la production atteint déjà 51.000 tonnes contre 42.700 tonnes en 1937, et les ventes 62.000 tonnes contre 39.000 tonnes.

Faisant d'autre part allusion au litige en suspens depuis plusieurs années avec une Société d'exploitation voisine, M. le président déclare à l'assemblée que par arrêt rendu en octobre dernier, la cour d'appel d'Hanoi, s'appuyant sur les décisions antérieures du Conseil d'État, a reconnu aux Charbonnages d'Along, sous réserves des droits de la Société voisine sur le centre de l'îlot, la propriété de la mine de Cai-Da. Ce gisement pourra être remis en exploitation, dès que la levée du séquestre qui avait été prononcé sera obtenue.

#### LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité :

.....  
-----  
Liste électorale des élections des délégués au  
Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin  
(Bulletin administratif du Tonkin, 1939, p. 2178-2191)

PROVINCE DE QUANG YEN

57 Dumas, René Directeur Charbonnages d'Along et Dong-dang (SFCAD) 27 ans  
Dông dang  
68 Fabrègue, Alphonse Directeur Charbonnages d'Along et Dong-dang (SFCAD) 37  
ans Dông dang  
-----

AU PALAIS  
-----

Cour d'appel de Hanoï  
Chambre civile et commerciale  
Audience du vendredi 11 mars 1939  
(L'Avenir du Tonkin , 17 mars 1939)

Monsieur le premier président p.i. Léonardi est assisté de MM. les conseillers Olivier  
et Fabiani.

M. l'avocat général p.i. Toscani occupe le siège du Ministère public. Greffier :  
M. Chaalons. Huissier : M<sup>e</sup> Lacoste. Interprète : M. Deville.

.....  
Les arrêts suivants seront rendus :

1) Société française des charbonnages d'Along et Dong-Dang (appelante) et René  
Seguy (intimé).

La Cour reçoit les appels tant principal qu'incident ;

Infirme le jugement entrepris en ce qu'il a accordé à Seguy un délai congé de un an ;

Dit que ce délai congé doit être de six mois ;

Condamne en conséquence la Société française des charbonnages d'Along et Dong  
Dang à payer seulement à Seguy les sommes de :

1° six cents piastres (600 p.) représentant pendant cette période de six mois les  
avantages en nature auxquels Seguy avait droit ;

2° Deux mille vingt trois piastres soixante cinq cents (2.023 p. 65) représentant  
également pendant cette période de six mois la prime à la production à laquelle Seguy  
avait droit ;

Soit au total deux mille six cent vingt trois piastres soixante cinq cents (2.623 p. 65),  
avec de cette somme les intérêts de droit à 5 % l'an à compter du jour de l'assignation ;

Confirme pour le surplus le jugement entrepris ;

Ordonne la restitution de l'amende d'appel ;

Et attendu que la Société appelante a obtenu gain de cause sur tous les chefs remis  
en discussion par elle :

Condamne Seguy en tous les dépens d'appel dont distraction au profit de  
MM<sup>es</sup> Larre et Duringer, avocats, aux offres de droit.

Ordonne l'enregistrement des pièces visées au présent arrêt et non encore  
enregistrées.

.....  
H. de M.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG  
 Société anonyme fondée en 1924  
 (*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : exploitation des mines de houille situées à Dai-dan et à Dong-dang et des mines de Cai-da, extraction de tous minerais et produits de mines, leur transformation, etc.

Siège social : Paris, 16 bis, avenue Bosquet.

Capital social : 11.000.000 fr., divisé en 110.000 actions de 100 francs.

À l'origine, 4.800.000 fr. en 19.200 actions de 250 fr. transformées la même année en 48.000 actions de 100 fr.

Porté en sept. 1926 à 11.000.000 fr. par création de 62.000 actions de 100 fr. émises à 125 fr.

Parts de fondateur : 4.640 parts de fondateur.

Conseil d'administration : MM. L[ouis] de la NOË président ; A. de LAFAULOTTE, C[laude] GAUTHERON, H. GODFRIN, R. BERGER, H. TEZIER.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin — 1 voix par action, sans limitation.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil ; sur le surplus : 75 % aux actions, sur le solde : 25 % aux parts.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions et parts.

Exercices	Houille (1.000 tonnes)
1936	49,4
1937	31,4
1938	54,6
1939	64
1940	69,4
1941	54,4

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1936	187	40	15	190	101
1937	202	40	15	260	90
1938	953	30	14	152	60
1939	—	60	22	250	111

AEC 1951-1080 — Société française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
(C.A.D.D.)

16 *bis*, avenue Bosquet, PARIS (7<sup>e</sup>)

Capital. — Société anon., fondée le 4 septembre 1924, 11.578.900 fr. en 115.789 actions de 100 fr. libérées. — Parts de fondateur : 4 684.

Objet. — Exploitation des charbonnages d'Along et Dong-Dang et de Cai-Da, province de Quang-Yen (Nord Viet-Nam). — Production 1949 : 20.369 tonnes.

Conseil. — MM. Claude Gautheron, présid. ; Henri Tezier, Henri Godfrin, Jean-Pierre Lenormand, François Mielle.

---



Capital porté en 1946 à 11.578.900 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité,  
et ramené à 11.577.500 fr.  
Titres regroupés à partir du 4 juin 1951 en actions de 2.500 fr.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG (TONKIN)

IMPRIMERIE LAROCHE & DAWANT, 7, RUE COCQUÉRON, PARIS-1<sup>ER</sup>

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DES  
CHARBONNAGES D'ALONG  
ET  
DONG-DANG (Tonkin)**

Société Anonyme au Capital de **11.577.500** Francs  
DIVISÉ EN 4.631 ACTIONS DE 2.500 FRANCS, ENTIÈREMENT LIBÉRÉES.

*Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> LEJEUNE, Notaire à Paris*

**SIÈGE SOCIAL: 16<sup>bis</sup>, Avenue Bosquet, PARIS (7<sup>e</sup>)**  
R. C. Seine N° 217.469 B

**ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE N° 004,072

LE PRÉSIDENT,  UN ADMINISTRATEUR OU PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG (Tonkin)  
S.A. au capital de 11.577.500 fr.  
divisé en 4.651 actions de 2.500 fr. entièrement libérées

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Lejeune, notaire à Paris

Siège social : 16 *bis*, avenue Bosquet, PARIS (7<sup>e</sup>)  
R.C. Seine : n° 217.469 B

ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président : P.J. Lenormand  
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : L. Delorme  
Imprimerie Laroche & Dawant, 7, rue Coq-Héron, Paris 1<sup>er</sup>

DOMMAGES DE GUERRE

DECISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 22 janvier 1953)

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
Société des charbonnages d'Along et de Dong-Dang	33 <i>bis</i> , av. Clemenceau, Haïphong	M. Sauvand est agréé comme chef du service d'études jusqu'au 31 mai 1951 ; M. Béraud, son remplaçant, est agréé à compter du 1 <sup>er</sup> juin 1951, avec la spécialité F.

CHARBONNAGES D'ALONG ET DONG-DANG (TONKIN)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1953)

La production de charbon de 1953 accusera une diminution de 25 % environ sur celle de 1952, qui avait atteint 49.886 tonnes.

Société française des Charbonnages d'Along et Dong-Dang  
[Desfossés 1956/552]

Siège social : Paris, 3, place des Vosges.  
Société anonyme française, constituée le 27 septembre 1924, pour une durée de 99 ans.  
Mines de houilles situées à Dai-Dan, à Dong-Dang et îlot de Caïda.  
Lenormand (Pierre-Jean)[fils de Gaston][Sté marbrière de Paris], 552 (pdt-dir. Charb. Along et Dong-Dang).  
Mielle (François)[<sup>0</sup>/<sub>00</sub>], 552 (Charb. Along et Dong-Dang).  
Lenormand (A.J.)[<sup>0</sup>/<sub>000</sub>], 552 (Charb. Along et Dong-Dang).  
Delorme (L.)[<sup>0</sup>/<sub>00</sub>], 552 (Charb. Along et Dong-Dang).  
Macquinghem (R.), 552 (Charb. Along et Dong-Dang).

Cesarini (R.), 552 (comm. cptes Charb. Along et Dong-Dang), 618 (comm. cptes Étains de Silleda, Espagne, 1055 (comm. cptes Testut).

Wisner (J.), 552 (comm. cptes suppl. Charb. Along et Dong-Dang), 618 (comm. cptes suppl. Étains de Silleda, Espagne)

Objet : Exploitation des mines de houille situées à Daï-Dan, à Dong-Dang, et îlot de Caïda ; extraction de tous minerais et produits de mines, leur transformation, etc.

Capital social : 11.575.000 fr., divisé en 4.630 actions de 2.500 fr.

À l'origine, 4.800.000 fr., porté en septembre 1926 à 11 millions par la création de 62.000 actions de 100 fr. Porté en 1946 à 11.578.900 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité, et ramené à 11.577.500 fr. Titres regroupés à partir du 4 juin 1951 en actions de 2.500 fr. En 1954, après rachat d'une action, le capital a été ramené à 11.575.000 fr.

Parts de fondateur : Il a été créé en outre 4.884 parts de fondateur. Aucune clause de rachat n'est stipulée aux statuts.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale. 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 % au conseil d'administration, après prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

Sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Liquidation : Excédent d'actif : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Service financier et transferts : Banque de l'Indochine.

	Amort.	Prov.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut act.	Divid. brut parts
	(En 1.000 francs)				(En francs)		
1949	460	7.641	666	—	—	—	—
1950	440	—	4.483	—	—	—	—
1951	590	237	1.735	—	—	—	—
1952	682	558	1.891	—	—	—	—
1953	246	—	- 5.934	—	835	123 net	—
1954	—	—	—	—	—	—	—

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1949	1950	1951	1952	1953
PASSIF					
Capital	11.579	11.577	11.577	11.571	11.577
Réserves et provisions	9.106	8.850	9.903	14.210	53.485
Dette flottante	1.812	5.319	8.747	9.708	3.569
Compte d'ordre	4.406	17.000	17.000	47.896	24.638
Résultats	—	4.484	1.785	1.891	6.088
	<u>26.903</u>	<u>47.230</u>	<u>48.962</u>	<u>85.281</u>	<u>99.302</u>
ACTIF					
Immobilisations (net)	3.089	2.771	8.330	4.555	53.066

Réalisable	10.986	10.215	6.319	7.953	6.181
Disponible	2.394	19.512	13.711	11.773	10.366
Compte d'ordre	41.406	8.958	24.814	61.000	23.785
Résultats	6.028	5.771	1.288	—	5.934
	<u>26.903</u>	<u>47.230</u>	<u>48.962</u>	<u>85.281</u>	<u>99.302</u>

*(L'Information financière, économique et politique, 26 janvier 1956)*

La Chambre des Courtiers a décidé de rayer de sa Cote, à dater du 2 avril, les valeurs suivantes :

Charbonnages d'Along et Dong-Dang

.....

---

A.G.E., 30-10-1959  
Transformation en  
MARBRETERIE ET GRANITERIE DE NOLAY  
Siège social : Nolay (Côte d'Or)  
Siège administratif : Paris

SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DES  
**CHARBONNAGES D'ALONG**  
ET  
**DONG-DANG (Tonkin)**

Société Anonyme au Capital de **11.577.500** Francs

DIVISÉ EN 4.631 ACTIONS DE 2.500 FRANCS, ENTIÈREMENT LIBÉRÉES.

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> LEJEUNE, Notaire à Paris

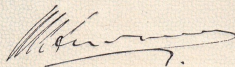
**SIÈGE SOCIAL: 16<sup>bis</sup>, Avenue Bosquet, PARIS (7<sup>e</sup>)**

R. C. Seine N° 217.469 B

**ACTION DE 2.500 FRANCS AU PORTEUR**

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE N° 002,416

LE PRÉSIDENT,



UN ADMINISTRATEUR OU PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

